Nations Unies S/PV.4153



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4153e séance
Vendredi 9 juin 1999, à 10 h 30
New York

Président :	M. Levitte	(France)
Membres :	Argentine	M. Listre
	Bangladesh	M. Ahmed
	Canada	M. Duval
	Chine	M. Shen Guofang
	États-Unis d’Amérique	M. Holbrooke
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Kasse
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Eldon
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Yel’chenko

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d’administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2000/538)

00-47305 (F)

La séance est ouverte à 11 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2000/538)

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Albanie, de l'Espagne et du Portugal des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur le point inscrit à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Nesho (Albanie), M. Monteiro (Portugal) et M. Ory (Espagne) prennent place à la table du Conseil.

Le Président : Conformément à l'accord auquel est parvenu le Conseil lors de ses consultations préalables et en l'absence d'objections, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Bernard Kouchner, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie).

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Je souhaite la bienvenue à M. Kouchner et je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

Je voudrais aussi saluer la présence dans la salle du Conseil à cette importante réunion d'une personnalité unanimement respectée, Mgr Artemije, Président du Conseil national serbe. À ses côtés se trouve une délégation de Serbes du Kosovo, conduite par Mme Rada Trajkovic. J'ai reçu cette délégation hier en tant que Président du Conseil. Au nom du Conseil, je leur souhaite la bienvenue.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général, que je remercie de sa présence, sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2000/538).

J'appelle l'attention du Conseil sur les documents suivants : S/2000/491, 497, 508, 525, 526, 527 et 553, lettres de la Yougoslavie en date des 26 et 30 mai et des 1er, 2 et 8 juin 2000, respectivement; et S/2000/552, lettre de l'ex-République yougoslave de Macédoine en date du 8 juin 2000.

Les membres du Conseil ont reçu des photocopies d'une lettre de la Yougoslavie en date du 7 juin 2000, qui sera publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/2000/547.

À la présente séance, le Conseil de sécurité va entendre un exposé de M. Kouchner, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie). Je lui donne la parole.

M. Kouchner : Au bout d'un an, peut-on dresser un bilan? Je ne le crois pas. Tout au plus peut-il s'agir d'un rapport d'étape. Un an déjà, un an seulement; un an c'est trop, un an ce n'est pas assez. Il y a un an, vers les Balkans compliqués, paraphrasant André Malraux, je dirais que la famille des Nations Unies s'avançait avec une idée simple : faire la paix. À cette époque, souvenez-vous en, après les bombardements de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), après 10 ans d'une politique de ségrégation, après le « nettoyage ethnique », lorsque la Mission des Nations Unies est arrivée au Kosovo, il n'y avait rien. C'était un désert. Cent vingt mille maisons avaient été détruites. Combien de morts? Je ne me hasarderai pas à donner des chiffres précis; il y a eu des milliers de morts. Combien de fosses communes? Le Tribunal international contre les crimes de guerre en ex-Yougoslavie a dit plus de 550. Je rappelle que nous n'en avons pas ouvertes plus de 150.

Ne nous masquons pas la réalité : il faudra à la communauté internationale du temps, beaucoup de temps, de la patience et de la détermination pour espérer, malgré les provocations, faire vivre cette coexis-

tence pacifique à laquelle nous continuons de croire et à laquelle nous croyons de plus en plus, après un an de travail acharné de cette équipe exceptionnelle que j'ai l'honneur d'animer. Nous ne sommes pas au Kosovo pour 12 ou 24 mois, mais sans doute pour un grand nombre d'années.

De nombreux progrès sont intervenus ces 12 derniers mois, et je voudrais, devant le Conseil de sécurité, faire une liste brève. Même si, de toute évidence, beaucoup reste à faire, énormément reste à faire, nous avons réalisé un certain nombre de choses. Mais nous ne nous faisons pas d'illusions encore une fois. Il nous faudra de nombreuses années pour construire une société fondée sur la tolérance et sur la démocratie. Ni la tolérance ni la démocratie ne se construisent du jour au lendemain, particulièrement dans cette région d'Europe, particulièrement dans ce Kosovo.

J'avais prévu que, comme nous nous rapprocherions du 15 juin, date à laquelle certains avaient fait croire que les troupes de la Force de paix au Kosovo (KFOR) et la Mission des Nations Unies allaient se retirer, nous allions affronter beaucoup d'incidents, beaucoup de crimes, beaucoup de meurtres. C'est ce qui s'est passé et je le regrette infiniment. Il nous faudra faire mieux en matière de sécurité.

C'était donc un désert. Il y avait à surmonter plusieurs années d'une société communiste; 10 années d'une société inégalitaire; et plusieurs années d'une négligence administrative et économique manifeste. Il nous a fallu édifier des pouvoirs publics à partir de rien. Notre tâche était complexe, suivant les impératifs de la résolution 1244 (1999) adoptée par le Conseil à l'unanimité. Assurer une administration intérimaire tout en développant des institutions provisoires pour une prise en charge autonome et démocratique.

Il y a trois ou quatre grandes phases : la première c'était l'urgence, accueillir les réfugiés; la seconde, la démilitarisation, imparfaitement réussie mais réussie pour la première fois dans l'histoire du monde; la troisième, la naissance d'une administration et d'une administration politique; la quatrième est devant nous, il s'agit bien entendu des élections que nous préparons.

Au cours de la première phase, 900 000 réfugiés sont retournés au Kosovo, avec l'aide de la grande famille des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, avec l'aide du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui entre autres tâches – et un rapport sera publié cet après-midi au nom du HCR – a dû faire face à cet afflux de réfugiés, et, grâce à l'ensemble des forces et grâces aux donateurs – au premier rang desquels se trouve l'Union européenne –, a permis, avec d'autres, à 900 000 réfugiés de traverser l'hiver.

La traversée de l'hiver au Kosovo, c'est moins 30º, sans électricité et sans chauffage parfois. Et il n'y a pas eu de grande crise humanitaire. L'hiver a été traversé. Nous avons rebâti une administration faisant participer le plus et le plut tôt possible la population locale. Ce fut notre choix, partagé par l'ensemble des membres du Conseil de sécurité. Cela a été possible grâce à la résolution 1244 (1999) par la construction d'une structure administrative intérimaire mixte. Nous avons entamé la reconstruction et mis en place une structure macroéconomique absolument inexistante, une autorité fiscale centrale, une autorité bancaire, une autorité de paiement. Nous avons, deuxième étape, je le rappelle, démilitarisé l'Armée de libération du Kosovo. Beaucoup de critiques – comme toujours lorsque l'on fait quelque chose – se sont fait jour, mais au Kosovo, en ce moment, il n'y a plus d'uniformes ni d'armes portés illégalement. Je ne dis pas, parce que je ne suis pas naïf, qu'il n'y a plus d'armes au Kosovo ni dans le reste des Balkans, sûrement pas. Je ne le dis pas, mais ceci date de bien avant l'intervention des Nations Unies et nous avons entamé enfin, avec succès, l'enregistrement de la population pour les élections à venir au mois d'octobre.

Je ne voudrais pas donner l'impression d'un chant de triomphe et d'un numéro à la gloire des Nations Unies. Pourtant, je voudrais saluer, avant de passer aux éléments négatifs, l'engagement personnel, physique, psychologique de tous les volontaires et de tous les fonctionnaires des Nations Unies qui travaillent au Kosovo dans un environnement qui n'est pas très charmant, qui n'est pas très accueillant et où, en raison du manque de personnel que j'ai souligné hier devant les Amis du Secrétaire général, on doit souvent travailler deux fois plus, puisqu'il nous manque un peu moins de la moitié du personnel spécialisé, qu'une fois encore je demande aux membres du Conseil de faire effort pour nous faire parvenir.

Les aspects négatifs sont nombreux dans cette affaire et les défis à relever pour la période à venir sont également très nombreux. Il y a eu le départ des Serbes et des Roms et des populations non albanaises et il y a surtout, j'y reviendrai, la précarité des conditions de sécurité des populations non albanaises. Encore trop de

meurtres, même si on doit considérer les progrès accomplis du fait de la sécurité, qui sont majeurs depuis un an. Nous avons diminué par 10 le nombre des crimes, mais il demeure un nombre trop important de meurtres, d'actes de violence, d'incendies, d'exactions particulièrement tournés vers les Serbes du Kosovo. Et puis nous devons constater aussi les insuffisances de notre système judiciaire mais qui vont être surmontées par la venue, à marche forcée, des juges internationaux dont nous avons besoin.

Enfin, je voudrais souligner comme un point critique, l'incertitude quant au statut intérimaire même du Kosovo. Il nous faut considérer que les obscurités de la résolution 1244 (1999) doivent être surmontées, et je me souviens avec beaucoup d'intérêt et d'émotion de la discussion que j'ai eue avec les membres du Conseil de sécurité lors de mon dernier passage à New York à son invitation. Nous avons éclairé l'avenir et au moment de la campagne des élections je crois que nous serons capables de fournir des explications qui sont attendues par tous sur ce que la résolution 1244 (1999) appelle « l'autonomie substantielle du Kosovo ».

L'administration en un mot; on doit savoir que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a établi l'administration sur l'ensemble des cinq régions du Kosovo et sur 29 des 30 municipalités. Nous délivrons des actes de naissance, de mariage, de décès. Nous avons également établi des permis de construire, les permis de création des petites entreprises. Nous nous occupons de l'immatriculation des véhicules : 25 000, à ce jour, à partir de rien et à partir du fait que l'identité des véhicules avait été supprimée mais, souvenons-nous en aussi, l'identité des personnes, une vraie absence d'identité personnelle pour les habitants du Kosovo. N'oublions pas ça. Puisque les choses vont mieux, on a tendance à oublier le passé. N'oublions pas les raisons qui nous ont fait venir au Kosovo et, bien sûr, je dois rappeler car je crois que cela a été assez vite que, non seulement nous délivrons des plaques d'immatriculation et des permis de conduire, mais il y a maintenant trois compagnies d'assurances – ce qui n'était pas le cas depuis des années au Kosovo.

Le système de santé a été rétabli. Entre 80 et 95 % des cinq hôpitaux régionaux, des 29 cliniques, des 300 dispensaires fonctionnent. Les trois quarts de ces bâtiments avaient été endommagés. Des réformes ont été introduites, comme l'introduction d'une petite participation financière dans les hôpitaux. Mais je sais que l'accès des communautés minoritaires n'est pas encore suffisamment garanti dans les hôpitaux. C'est pourquoi, nous avons créé des structures auprès des communautés minoritaires. Nous ouvrons les dispensaires et les communes rurales et les équipons avec de petites cliniques. Un cadre juridique est en train d'être établi pour la médecine privée, pour l'ouverture de cliniques privées.

Je rappelle également que 500 000 étudiants suivent des cours dans les écoles. Depuis 10 ans ce n'était pas le cas. Au Kosovo, voir partir le matin les enfants avec leur cartable est une joie, que ces enfants soient serbes, qu'ils soient albanais, qu'ils soient bosniaques ou qu'ils soient turcs. Cela n'était pas le cas; depuis 10 ans, il n'y avait pas de départ d'enfants à l'école : ils devaient se cacher. Plus de 470 écoles sur un total de 1 000 établissements ont été réhabilités. Les collèges et les universités fonctionnent. Des manuels scolaires en albanais, en serbe, en bosniaque, en turc sont distribués gratuitement.

Les services postaux fonctionnent, y compris pour l'international, même s'ils ne fonctionnent pas parfaitement. Des timbres de la MINUK ont été imprimés. Une seconde compagnie de téléphone mobile couvre désormais la plus grande partie du territoire. Des progrès sont également faits en ce qui concerne les lignes fixes.

Nous employons et nous payons – nous, c'est-à-dire vous – lorsque je dis je, je parle des États Membres –, nous employons 70 000 fonctionnaires que nous payons maintenant à partir d'une banque de données centrales qu'il a fallu mettre sur pied. Un salaire, bien que très minime, leur est octroyé alors que dans les mois précédents il s'agissait à peine d'une petite compensation. Une structure intérimaire mixte a marqué les premiers pas d'une administration plus directe. Nous avons 20 départements administratifs qui fonctionnent avec deux dirigeants : un international, et un Kosovar, dont les minorités. La composition à tous les niveaux est mixte. Employés locaux, employés de la MINUK. Une formation en vue d'établir un secteur public efficace est en cours.

Nous avons un Conseil administratif intérimaire et un Conseil transitoire. Dans le Conseil administratif intérimaire, les trois parties de Rambouillet, les Albanais du Kosovo et les Serbes sont représentés. Dans le Conseil transitoire du Kosovo, tous les parties politiques majeurs sont représentés, la société civile, toutes

les religions, évidemment aussi toutes les minorités. Les départements administratifs sont dirigés par les majoritaires et les minoritaires, ainsi les Serbes ont hérité – enfin – ont accepté de diriger le Département de l'agriculture, le Département de l'emploi également.

Parlons de la loi et du maintien de l'ordre. L'appareil judiciaire, je vous l'ai dit, présentait d'énormes faiblesses. Il en présente encore. Les juges locaux sont en effet très peu capables d'impartialité, pas encore suffisamment. Et les pressions qui sont exercées sur eux, voire des menaces directes, avec un salaire très faible d'ailleurs, pas les menaces, mais les juges, reçoivent un salaire très faible sont une condition qui n'améliore pas la situation. C'est pourquoi, nous avons choisi de faire appel à des juges internationaux et à des procureurs internationaux. Nous en avons cinq pour le moment, j'espère que nous en aurons quinze et je remercie les pays qui nous ont offert ces juges internationaux. Nous en avons besoin mais nous avons également besoin de fonds pour l'équipement nécessaire et le fonctionnement des services judiciaires et pénaux.

La sécurité, c'est notre problème majeur. La mission de police confiée à la MINUK est sans précédent, il est en effet, non seulement de la responsabilité de la police de maintenir l'ordre mais également de mettre sur pied simultanément des forces de police locales. Il y a, grâce à l'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe (OCSE), une Académie de police qui est un exemple dans son fonctionnement et dans sa production et les effectifs de la police internationale sont largement en deçà du niveau autorisé. La mission a besoin non seulement de davantage de policiers internationaux bien formés mais aussi d'experts internationaux dans les domaines de la médecine légale, des procédures d'enquête et de la collecte et de l'analyse de l'information.

Pourtant, 58 commissariats de police ont été établis sur l'ensemble du Kosovo. Ce service de police locale – service de police du Kosovo – aura, j'espère, formé au début de l'an 2001, 4 000 recrues locales et cette institution, cette académie de police, est une institution pluriethnique – je déplore qu'il n'y ait pas encore assez de Serbes à l'intérieur mais il y en a de nombreux, j'espère que les volontaires serbes augmenteront. J'ai reçu cette doléance de la part de nos amis serbes et je pense que le recrutement doit être examiné de plus prêt.

La KFOR et la police collaborent de façon satisfaisante et en particulier à Mitrovica. Je répète la criminalité a chuté de manière spectaculaire mais elle demeure encore trop élevée, notamment en ce qui concerne les violences interethniques, on estime – on pourra trouver ces chiffres dans le rapport du Secrétaire général – que les deux tiers des crimes graves peuvent être attribués à des incidents interethniques ou à des haines interethniques, et certainement, 80 % des incendies.

La situation à Mitrovica pour le moment est calme grâce à l'établissement d'une zone de confiance et grâce aussi aux propositions d'emploi qui ont été faites des deux côtés et au dévouement du nouvel administrateur, M. Birnaj. La situation à la frontière de la Serbie, dans la région de Precevo a également été stabilisée grâce à la participation active des dirigeants albanais du Kosovo.

La protection de la population non albanaise demeure notre objectif fondamental, notamment s'agissant du retour des réfugiés. Il faut donc améliorer la lutte contre le crime organisé et la violence systématique contre les minorités. Il faut mieux combattre les meurtres à motivation ethnique. Une campagne de tolérance sera lancée dans les jours qui viennent – campagne d'affiches et des campagnes, plus fortes encore, à la télévision et dans les radios seront élaborées –, dans quelques semaines.

Je sais qu'il faut promettre ici – et je m'engage à faire de mon mieux pour appliquer ces propositions – un certain nombre de démarches additionnelles pour que la sécurité des minorités, des communautés soit assurée. Il me faudrait – il nous faudrait – 200 à 300 forces spéciales – des forces antiterroristes spéciales pour protéger les enclaves serbes – il faudrait augmenter le nombre des agents de police kosovars – j'ai dit 4 000 en 2001, peut-être pourrons-nous faire mieux – et, je l'ai dit, peut-être améliorer le recrutement des minorités à l'intérieur de l'académie de police. Il faut – je m'y engage – qu'un procureur international et un juge international au moins soit présent dans chacune des cours de district – « the five district courts across Kosovo ».

Il faudrait que ce que nous avons publié en 1999, la loi sur l'expulsion, soit appliquée pour un certain nombre de fauteurs de troubles et je suis heureux – puisque c'est un des engagements que nous avions pris face à nos amis serbes – que les dirigeants albanais du Kosovo aient publié, ce matin, des déclarations extrême-

sovo aient publié, ce matin, des déclarations extrêmement fortes contre la violence et contre les violences ethniques particulières et si on m'y autorise, je lirai quelques phrases qui étaient sous la plume de M. Ibrahim Rugova, sous la plume de M. Qosja, sous la plume de M. Thaci, absolument inimaginables, il y a encore trois ou quatre mois. Je sais qu'il s'agit seulement de déclarations mais c'est comme ça que commencent les paix. Il s'agit toujours d'une déclaration de paix avant que la paix s'installe, il s'agit toujours d'une démarche psychologique, certes, précédée d'une démarche politique. S'il n'y a pas de déclarations, il y a encore moins de chances que la paix s'installe et je suis heureux que les dirigeants politiques du Kosovo aient fait ces déclarations.

Sur le retour des Serbes et sur le retour en général d'un certain nombre de réfugiés, il y a deux aspects : les réfugiés albanais et les demandeurs d'asile qui ont été accueillis dans les pays principalement européens. Ceux-là reviennent en masse. Je ne peux pas les refuser, je n'ai pas l'intention de les refuser. Les pays qui ont ouvert leurs portes de façon très généreuse doivent pouvoir proposer à ceux qu'ils ont accueillis, le retour. Il n'y a d'ailleurs pas de loi internationale pour s'y opposer. Mais, qu'on le sache bien, le fardeau sera lourd. Si revenaient ensemble à la fois les Albanais – environ 180 000 qui se sont réfugiés dans les pays européens – et les Serbes – et je souhaite que les Serbes reviennent –, j'en dirais un mot, il y aurait 20 % de la population du Kosovo qui rentrerait ensemble, surchargeant de façon – j'espère qu'elle ne sera pas dramatique, que les difficultés que nous rencontrerons seront surmontées – mais surchargeant de manière patente notre institution dans un pays ou 50 % de la population est au chômage – donc il faut noter cet effort. Peut-être seraije obligé, à un moment donné, je ne le souhaite pas, de demander un moratoire pour que ne reviennent pas massivement tous ces réfugiés en même temps; il faut qu'ils reviennent d'une manière humaine, coordonnée et ordonnée, et, bien entendu, ils doivent pouvoir bénéficier de tous les soins qui leur sont dus. J'espère qu'il n'y aura plus de tensions interethniques au moment de ces retours.

Pour ce qui est du retour des Serbes : bien sûr, nous sommes partisans non seulement de ce retour mais nous nous y employons. Nous avons créé avec Mgr Artemije, avec le lieutenant-général Ortuño, commandant de la KFOR, avec Dennis McNamara, Responsable adjoint pour les affaires humanitaires, et Daan Everts, Représentant spécial adjoint pour la démocratisation et le renforcement des institutions, un comité mixte pour les rapatriés. Tous les projets doivent passer par ce comité, non pas pour des raisons bureaucratiques – d'ailleurs la bureaucratie n'est pas vraiment fort – mais parce que si tous les projets sont légitimes; ils doivent être examinés avec tranquillité afin d'assurer la sécurité du retour des Serbes. Je peux annoncer avec une certaine fierté que les premières familles sont déjà revenues et que 40 familles vont revenir qui se termine ou dans la semaine qui vient, dans des régions où nous aurons assuré avec nos amis de la KFOR, le minimum de sécurité. Mais il faut construire, mais il faut donner du travail, mais il faut assurer un environnement convenable; nous le ferons. Notre idée est que le retour des Serbes puisse être largement entamé avant les vacances, avant le mois de juillet.

Un mot encore sur la sécurité concernant les minorités. Encore une fois, les conditions se sont améliorées mais elles sont insuffisantes. Nous déployons des efforts particuliers pour assurer la sécurité dans les enclaves. Nous avons proposé des arrangements pour que les agriculteurs puissent travailler aux champs. Nous avons proposé des patrouilles à pied; de fréquentes perquisitions de véhicules sont effectuées. Dans les habitations, nous cherchons les armes; des couvre-feux dans les zones sensibles ont été installés, tel à Mitrovica, à Bicina et dans d'autres régions. La police de la MINUK a créé de petits postes de police dans les enclaves serbes à Granica, à Obelica à Orevac, dans d'autres régions.

La KFOR assure la protection 24 heures sur 24 des églises. Hélas, quelques églises encore sont l'objet d'explosions. Je sais que plus de 50 de ces établissements religieux – les églises – ont été détruits. Je rappelle aux membres, pas pour faire l'équilibre mais parce qu'il faut toujours mettre les choses dans leur contexte, que 100 mosquées ont été détruites et que ni la destruction des unes ni la destruction des autres ne nous fait particulièrement plaisir. Nous essayons, bien entendu, de faire que cela s'améliore.

Nous construisons des routes avec un projet anglais qui s'appelle Trogan, puisque nous voulons que la circulation soit assurée et que la liberté de mouvement soit garantie pour les Serbes. Nous avons travaillé ensemble à des projets de réparation de plusieurs routes à Zubin Potok, Zvecan, etc. Nous desservons par autocar, en assurant leur protection. De nouvelles lignes de bus ont été installées pour transporter les Serbes à

l'intérieur du Kosovo, mais aussi vers la Serbie. Un autre moyen de transport plus sûr, le train, a été mis en place, et dessert 12 gares.

Nous assurons la sécurité des déplacements des membres de nos structures administratives qui viennent des minorités et des communautés. Et nous assurons leurs déplacements avec une attention très particulière car, bien entendu, nous souhaitons qu'il ne leur arrive rien.

Des lignes téléphoniques ont été établies.

Encore une fois, j'espère que le retour des Serbes sera assuré et 50 familles pourront bientôt réintégrer leurs foyers.

Le Plan de coexistence que j'ai proposé aux minorités au nom du Conseil de sécurité a permis la création de bureaux de communautés locales dans tout ou partie des administrations. Treize de ces bureaux des communautés sur les 20 prévus sont déjà établis. Dans tous ces bureaux, nous engageons actuellement du personnel serbe.

J'ai dit aux membres que l'accès aux structures de santé, qui n'était pas suffisamment garanti pour les communautés, a été renforcé par la création de structures, que j'espère temporaires, au plus près des communautés. Comment faire autrement? Il fallait bien que l'essentiel des soins médicaux et chirurgicaux soit assuré.

Des établissements scolaires ont été créés au sein des communautés, et des écoles serbes, avec un système de ramassage scolaire, ont été mises en place dans tout le Kosovo.

Des microentreprises ont été proposées dans les communautés, comme je l'ai déjà dit, à Mitrovica. Mais à Kosovo Polje, à Dobrotin, à Gracanica aussi des projets seront développés. Par exemple, la réhabilitation des moulins, des aides aux petites entreprises, des exploitations précises, laitières, agricoles. Un projet d'industrie à Leposavic concerne particulièrement cette industrie laitière.

Nous assurons une distribution gratuite des journaux serbes indépendants pour les communautés. Des centres Internet ont été établis. Bien entendu, tout ce que je dis à propos des minorités, puisque c'est un sujet d'attention, doit être pris également en compte pour les majorités. Et il est bien évident que lorsqu'on parle de la distribution des journaux, on doit saluer, par exemple, la liberté d'entreprise et la publication des journaux albanais. Sur toute l'étendue du territoire du Kosovo, il y a cinq quotidiens, sinon six ou sept. La presse est florissante. Bien sûr, elle est aidée par un certain nombre d'entreprises qui tiennent aux institutions des Nations Unies ou à d'autres, mais nous devons aussi saluer l'efficacité de la chaîne de télévision que nous avons mise sur pied, et qui diffuse non seulement des journaux en albanais mais des journaux dans les langues pour le moment minoritaires.

Nous avons également réhabilité les logements. Un programme de 20 000 logements pour toutes les communautés est prévu pour cette année. Le Département de l'agriculture qui, je l'ai dit, est dirigé par la communauté serbe, va permettre non seulement l'alimentation du Kosovo, mais l'exportation. Quelque 10 000 familles sont ainsi la cible de programmes sur le terrain. La Banque mondiale a un projet de relance des activités rurales avec 10 % des ressources totales distribuées par elle, avec des ingénieurs agronomes, etc.

Que les membres me pardonnent d'avoir été aussi long, mais au bout d'un an j'avais envie de leur dire quand même ce que nous avons réalisé.

Maintenant, parlons des contacts avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie. Je l'ai dit ici, la dernière fois, les contacts ont lieu régulièrement, plusieurs fois par semaine, avec les représentants de Belgrade et, en particulier en ce qui me concerne, avec l'Ambassadeur Vukicevic. Nous avons – et nous sommes disposés à élargir ces contacts – des spécialistes qui coopèrent avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie sur un grand nombre de questions. Nous avons procédé à un échange de lettres – la plus récente date du 30 mai – avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie en vue d'établir un comité consultatif mixte, qui se chargerait des questions pratiques d'intérêt mutuel telles que les postes et télécommunications, les retraites, la protection sociale et la santé, les informations relatives à la propriété, les mouvements de circulation, l'intégration des employés serbes, etc.

Nous avons perdu un peu de temps car, les membres s'en souviennent, il y avait une proposition de Belgrade d'un projet d'accord sur un comité de coordination mixte. Mais cet accord est allé bien au-delà de l'accord initial que j'avais passé avec l'Ambassadeur Vukicevic. Et cet accord, aux dires des spécialistes de

New York, remettait en question tous les aspects de la résolution 1244 (1999). Il n'était donc pas question d'accepter cela et, puisque l'ONU ne l'a pas souhaité, nous avons repris nos démarches pour que, de l'échange de lettres, naisse maintenant un vrai comité consultatif mixte.

Sur le Plan de coexistence, j'ai beaucoup parlé des Serbes, et je suis heureux de leur proposer un certain nombre de mesures d'amélioration de leur vie quotidienne, mais il y aussi les autres communautés, avec un pacte économique de développement pour chacune de ces communautés et un Plan de coexistence qui concerne aussi les autres minorités.

Je dois saluer la visite avant-hier de tous les représentants du Conseil administratif intérimaire, c'est-à-dire MM. Rugova, Qosja et Thaci, qui ont visité la communauté rom et qui ont non seulement proposé qu'un programme de retour des Roms soit mis sur pied, mais qu'un programme de développement économique soit accepté par tous. Encore une fois, c'était inimaginable, il y a quelques mois. Et donc, je crois que les difficultés interethniques, qui connaissent pour le moment un pic en raison des attaques des extrémistes des deux côtés, seront un mauvais souvenir dans quelque temps.

Je ne voudrais pas terminer sans dire un mot sur les personnes disparues et les détenus. Les membres le savent, c'est une préoccupation constante. La communauté du Kosovo ne pourra pas se réconcilier avec son passé sans que cette question soit abordée et que cette question des détenus et des personnes disparues soit réglée d'une façon ou d'une autre. Cette société ne se réconciliera pas avec elle-même ou alors il faudra des années et des années.

Les membres le savent, les derniers chiffres du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) publiés le 6 juin dernier concernent une liste de 3 300 personnes de toutes les communautés, disparues entre janvier 1998 et le 15 mai 1998. Les associations albanaises et le Conseil pour la défense des droits de l'homme et des libertés chiffrent ces personnes disparues à plus de 9 000 – on voit la différence entre les deux chiffres. Quand je dis 9 000 il s'agit de disparus serbes comme de disparus albanais, bien entendu. Neuf cent cinquante Albanais du Kosovo sont détenus en Serbie, selon les mêmes chiffres du CICR et du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

À Niš, les membres le savent, s'est tenu un procès qui concernait principalement des accusés de la ville de Djakova et la délégation du Conseil de sécurité – je m'en souviens avec beaucoup d'émotion – se trouvait à Djakova à l'approche du procès. Ce jugement a porté sur – j'ai honte à le dire, je croyais disparue cette notion terrible de culpabilité collective – la culpabilité collective, qui est insupportable à mes yeux et à mes oreilles, et 16 siècles de prison ont été requis contre des personnes qui, aux dires même des témoins, avaient été arrêtées dans la rue. J'ai proposé depuis le début, et je demande au Secrétaire général de m'appuyer – je lui ai envoyé à ce propos une lettre – que toutes les personnes détenues en Serbie, qui ont été arrêtées ou transférées du Kosovo, nous soient renvoyées pour que justice soit faite, dans de bonnes conditions au Kosovo. Tous les détenus y seraient jugés. J'espère qu'une pression suffisante sera exercée sur les autorités de Belgrade.

Une enquête doit être menée sur les personnes disparues, qu'elles soient albanaises, serbes, roms ou autres. Nous avons créé une commission pour la réhabilitation de l'identification des victimes. C'est une commission terrible à voir travailler. C'est une commission qui s'intéresse aux restes des personnes disparues. C'est une commission qui ouvre à nouveau les cimetières. Je rappelle que les chiffres du Tribunal international sont de 559 tombes communes, dont 150 ont été ouvertes. Nous sommes en train d'ouvrir 400 tombes communes. Tant que cette douleur ne sera pas apaisée, tant que les plaies ne seront pas cicatrisées, tant qu'on ne saura pas, dans les familles albanaises, si les disparus sont morts ou non, si on a perdu son frère, son cousin, sa soeur ou son père, alors les conditions de l'instauration d'un comportement plus tolérant ne seront pas mises en oeuvre.

J'ai soulevé ici, le 6 mars dernier, devant le Conseil, la question de la nomination d'un envoyé spécial pour les personnes disparues. Je crois, Monsieur le Secrétaire général me l'a assuré, que ce candidat, nous le verrons prochainement à l'oeuvre.

Parlons maintenant des élections, et je terminerai avec ce point. Les élections sont la grande promesse de l'année en cours. L'enregistrement a bien avancé, on le sait. Il n'y avait pas de listes électorales et ces élections municipales que le Conseil a acceptées lors de notre dernière séance commune se tiendront en octobre. Le jour précis n'a pas encore été officiellement annoncé, et le sera à la fin de l'enregistrement.

Le nombre total des personnes enregistrées s'élevait le 3 juin à 454 852. Ce n'est pas mal. Je pense que la clôture de l'enregistrement étant fixée au 15 juillet, nous y parviendrons dans de bonnes conditions, y compris les appels, y compris le cas de 10 %, mais qui se réduit souvent à 2 % en réalité, des personnes dont la situation sera révisée car les documents n'étaient pas les bons. Tous les efforts doivent être déployés pour convaincre les Serbes du Kosovo et les Serbes réfugiés en Serbie de participer à l'enregistrement et aux élections. Il est de leur intérêt, je le leur dit solennellement, d'être représentés dans tous les organes démocratiques du Kosovo. Il est de l'intérêt des Serbes et des autres minorités de travailler avec les autorités internationales.

Pour le moment, nous avons reçu de Belgrade et du régime de M. Milosevic, des réponses négatives que nous déplorons. Les élections municipales se tiendront cette année, quoi qu'il en soit, quelles que soient les réponses, et ce seront les premières élections démocratiques jamais organisées au Kosovo. Bien sûr, la mise en place de médias libres et objectifs nous a permis d'avancer. Nous avons dû, je le dis, la semaine dernière fermer un de ces médias, car celui-ci avait publié ce que nous avons qualifié de *fatwa*. Il avait publié une dénonciation avec le nom d'un employé de la MINUK qui était accusé de crimes pendant la période récente, avec son nom et le trajet de ses déplacements. Cet homme, qui s'appelait Petar Topojlski a été kidnappé et assassiné.

C'est le climat qui règne au Kosovo, et que je dénonce et que le Conseil dénonce bien sûr. Nous ne tolérerons pas, je le dis aussi avec un peu de solennité, que ces dénonciations se répètent dans la presse que nous avons établie nous-mêmes comme une presse libre. Et je dis ici solennellement au mouvement des droits de l'homme qui proteste que je serai sur ce point absolument intransigeant. Oui, des médias libres, oui, des possibilités d'expression, mais pas de condamnations à mort. S'il y a des plaintes elles doivent se porter devant la justice, et nous empêcherons la publication répétée de ces condamnations à mort.

Dans le domaine de la reconstruction, je ne voudrais pas accabler le Conseil, mais il est important de savoir que non seulement ces 20 000 maisons sont programmées pour cette année mais que nous avons déjà reconstruit plus de 17 000 maisons; 25 000 ont été également non pas reconstruites mais restaurées.

Le cadre macroéconomique est en place, les investissements arrivent, insuffisants mais ils arrivent. Nous avons établi une autorité centrale du fisc, un budget consolidé dont je dis qu'il sera insuffisant à partir de septembre et j'espère que l'Union européenne, une fois de plus, se montrera généreuse pour que nous puissions arriver au bout de l'année. Nous avons installé un système de paiement et des banques; 12 banques seront disponibles avant la fin de l'année. Soixante-dix pour cent des anciennes entreprises privées ont repris leurs activités. Elles produisent 40 % de plus qu'il y a cinq ans. La première banque commerciale est établie, nous l'avons inaugurée en janvier. Cinq autres sont en fonctionnement, 16 autres succursales de banques commerciales devraient opérer dans l'ensemble.

Nous avons établi, mais c'est très difficile, avec l'exemplarité de la Cimenterie Sarr, une réflexion sur la propriété, mais on le sait c'est très difficile, il y a des « propriétés d'État », des « propriétés publiques », des « propriétés corporatives », et aux termes de la résolution 1244 (1999) les choses sont peu claires.

S'agissant des revenus intérieurs, nous essayons de faire en sorte que le système de perception des droits de douane puisse s'améliorer et que les salaires des internationaux soient également pris en compte dans le système de revenu.

Enfin, je salue la coopération, comme je le fais toujours mais je crois que c'est nécessaire, entre les Nations Unies, la KFOR et la MINUK. Je pense que ce bilan qui a été infligé au Conseil, et je le regrette car je sais qu'il était un peu au courant, était indispensable pour cette période d'anniversaire. D'habitude, on souffle une bougie! Nous n'aurons pas le coeur de le faire car malgré l'amélioration, il y a encore beaucoup à faire. Je pense qu'au Kosovo, la vie reprend même si la sécurité n'est pas encore assurée et que nous ferons des efforts pour qu'elle puisse l'être.

Je pense que si des premières élections libres se tiennent en octobre, alors nous aurons achevé une étape essentielle. Quant à l'avenir du Kosovo, je n'en sais pas plus que le Conseil, sauf qu'il s'intégrera dans le cadre de la résolution 1244 (1999) et qu'à cet égard, je proposerai dans la campagne électorale un pacte avec les Kosovars à la fois sur la protection des minorités et sur le statut de l'autonomie substantielle. Il faut lever un certain nombre d'ambiguïtés, non pas sur l'avenir, ce n'est pas mon rôle, mais sur le présent. Nous devons également travailler à désenclaver le Kosovo; il faut

tourner le regard et l'énergie des Kosovars vers l'extérieur, vers les pays environnants, pour les détourner des violences et des haines intérieures. À cet égard, je souligne l'importance du pacte de stabilité. Je suis heureux que l'Union européenne lui ait donné une dimension plus politique.

Voilà, j'aurais aimé pouvoir nous souhaiter bon anniversaire; bon anniversaire aux Kosovars de toutes les communautés. Mais lorsque l'on tue un enfant de quatre ans, comme à Cernica, il y a quelques jours, c'est l'avenir du Kosovo que l'on tente d'assassiner. De quoi ce petit garçon serbe pouvait-il être coupable? Sinon de représenter une future génération de Serbes susceptibles de vivre un jour en harmonie avec de nouvelles générations du Kosovo actuel. En pensant à ce petit garçon, je pense aussi à toutes les victimes, les milliers de victimes des 10 dernières années, qui n'excusent rien, qui ne justifient rien, mais qui permettent quand même, à nous, au Conseil, de nous rappeler ensemble pourquoi nous sommes au Kosovo. Et pour être optimiste, je citerai ce dernier exemple dans une ville difficile qui s'appelle Orahovac. La communauté serbe locale, à Orahovac, a eu le courage de publier un communiqué regrettant les crimes passés, regrettant les crimes commis par la communauté serbe contre la communauté albanaise; et un communiqué des Albanais a répondu reconnaissant le statut des Kosovars à part entière à la communauté serbe.

Il n'y a donc pas de raisons de désespérer mais au Kosovo, plus encore qu'ailleurs, on doit s'accrocher à cet optimisme qui est la règle dans les organisations internationales. Que chacun prenne ses responsabilités, que chacun sache quelle idée, quelle morale il défend. Je prétends que la MINUK et la KFOR défendent la paix et la démocratie, défendent les minorités, toutes les minorités, et que demain nous établirons la justice et l'avenir pour tous les enfants du Kosovo.

Le Président : Je remercie vivement M. Bernard Kouchner de son exposé très complet exprimé avec le talent, la flamme, la hauteur de vues que nous lui connaissons tous.

En tant que Président du Conseil de sécurité, je dois maintenant vous indiquer que j'ai reçu hier une délégation de Serbes du Kosovo conduite par Mme Rada Trajkovic et je vais vous rendre compte de cet entretien. Mme Trajkovic, et sa délégation ont fait part des difficultés rencontrées par les Serbes du Kosovo. Elle a détaillé les actes de violence qu'avait connus cette communauté au cours des derniers mois. Pour la délégation, ces actes avaient un caractère systématique. La décision qui avait été prise par certains Serbes du Kosovo de participer aux structures de coadministration avait entraîné des risques pour leur personne. Ils devaient être protégés pour participer aux réunions. Cette décision courageuse était accompagnée de sacrifices importants.

Selon la délégation, ces sacrifices n'avaient pas été payés en retour par une amélioration du sort de la communauté serbe. En raison de cette situation, les Serbes qui avaient rejoint les structures de coadministration se trouvaient donc dans une situation délicate vis-à-vis de leurs propres communautés. Leur participation aux structures de coadministration était devenue difficile à justifier.

La délégation a souhaité que la communauté internationale indique clairement qu'elle ne tolérerait plus de tels actes de violence et que les responsables de ces actes devraient être traduits en justice. Des mesures concrètes étaient désormais nécessaires, selon la délégation. Des demandes spécifiques ont été présentées lors de cet entretien hier. Des forces supplémentaires devraient être déployées pour assurer la sécurité des enclaves serbes. La communauté serbe devrait pouvoir disposer de moyens d'information propres. La frontière avec l'Albanie devrait être mieux contrôlée. Enfin, l'enregistrement des électeurs en vue des élections, devrait être très rigoureux.

J'ai répondu à la délégation de Mme Trajkovic que ces indications seraient portées à la connaissance des membres du Conseil de sécurité. Voilà qui est fait et je donne maintenant la parole au représentant permanent des États-Unis d'Amérique.

M. Holbrooke (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer ma profonde admiration pour M. Bernard Kouchner et pour les services extraordinaires qu'il a rendus à l'Organisation des Nations Unies et au monde entier au cours de l'année écoulée par son action au Kosovo. J'espère qu'il restera encore très longtemps car personne ne pourrait faire mieux que lui. Mais je sais qu'il n'en a pas l'intention, et je pense qu'il est essentiel qu'il nous donne tout le temps qu'il pourra nous donner, tout le temps que les circonstances de sa vie personnelle lui permettront et qu'il nous aide pendant ces élections extrêmement importantes. Il a le plein appui des États-Unis et, encore une fois, je félicite le Secré-

taire général de la décision très sage qu'il a prise en confiant cette mission à M. Kouchner.

J'avais préparé un long discours mais je ne vais pas le prononcer pour deux raisons. Tout d'abord, il y a 12 orateurs après moi et, en deuxième lieu, je ne ferais que répéter ce que vous venez d'entendre. Je suis d'accord avec tout ce qu'a dit M. Kouchner et nous appuyons tout ce qu'il essaie de faire. Cependant, le fait qu'une seule des parties soit présente aujourd'hui dans cette salle me dérange profondément. Je dois dire que nous commettons une erreur tout simplement terrible en laissant l'impression que nous avons pris partie. Je ne conteste pas le fait que les Serbes ont été extrêmement maltraités et ont été chassés de la région. Mon gouvernement a condamné ces actions à plusieurs reprises et les troupes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord prennent beaucoup de risques, et même au péril de leurs propres vies, pour protéger les Serbes comme par exemple à Mitrovica et ailleurs – et continueront de le faire. Mais nous avons ici une démarche partiale face au problème.

Quatre mille Albanais, comme Bernard Kouchner l'a mentionné, sont portés disparus; ils sont morts ou détenus. C'est là une provocation constante et les autorités serbes à Belgrade ne se penchent tout simplement pas sur la question. Si l'on donne aujourd'hui la moindre impression que dans cette salle nous n'acceptons qu'une version d'une histoire dont tous les détails sont contestés, nous saperons la mission de M. Kouchner. Je ne pense pas que ce soit là la façon de procéder face à notre responsabilité alors que cette résolution historique en est à son premier anniversaire. Puisque les Albanais ont été invités mais n'ont pas pu venir – mais viendront à l'avenir –, je vous prierais, Monsieur le Président, d'indiquer clairement au monde aujourd'hui qu'ils recevront le même traitement lorsqu'ils viendront et que la présence dans cette salle d'un seul des deux principaux groupes ethniques ne présage absolument pas un changement de politique ni une acceptation de déclarations très controversées.

J'ai également rencontré la délégation serbe aujourd'hui, comme je l'ai fait lors de toutes mes visites au Kosovo, depuis plus de deux années. Cela est approprié et nous devons tous le faire, mais je souligne encore une fois que nous ne voulons pas donner une fausse impression. Une seule des deux parties principales au processus est dans la salle et je pense que c'est regrettable; ce n'est la faute de personne; ça s'est tout simplement produit et je voudrais qu'on le comprenne bien pour qu'il n'y ait aucun malentendu. Sur toutes les autres questions, je suis entièrement d'accord avec mon ami Bernard Kouchner et avec ce qu'il essaie de faire. Je pense que les élections sont d'une importance historique et je suis ravi de pouvoir dire, Monsieur le Secrétaire général, que depuis que nous nous sommes réunis sur ce sujet, le Congrès américain a débloqué les fonds pour le Kosovo. Par ailleurs, hier soir le Sénat a débloqué les fonds pour le Timor oriental ainsi que pour la Sierra Leone. Nous faisons donc des progrès considérables. Il y a encore des obstructions à la Chambre des représentants, c'est le cas en ce qui concerne le Congo pour des raisons dont nous avons débattu. Cela signifie que des fonds en quantité considérable vont maintenant être envoyés des États-Unis au Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) de façon générale. Monsieur le Secrétaire général et M. Levitte, je vous soumettrai dans le courant de la journée des chiffres exacts à l'intention du Conseil de sécurité.

Encore une fois, cher Bernard, bienvenue à New York. Retournez au Kosovo avec nos meilleurs voeux de succès.

Le Président : Je voudrais préciser en effet que seules des circonstances indépendantes de la volonté du Conseil n'ont pas permis d'accueillir toutes les communautés. Je comprends que l'intention du représentant spécial est, lors de notre prochaine rencontre, de permettre à l'ensemble des communautés, si elles le veulent bien, d'être présentes autour de nous dans cette salle.

M. Eldon (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport et de sa présence parmi nous; j'aimerais également remercier M. Kouchner de son exposé édifiant et très complet.

Il y a un an, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) avaient acquis un succès important trop souvent obscurci par des actes individuels. M. Kouchner et son équipe méritent les remerciements du Conseil pour leurs efforts et pour leurs progrès accomplis dans des conditions extrêmement difficiles, depuis juin dernier. On aurait tort de minimiser les difficultés actuelles ou à venir au Kosovo. Mais ce serait une erreur encore plus grande que d'oublier à quel point l'héritage du Kosovo est lourd, une province dont l'essentiel de la population

a été déplacée par son propre gouvernement, les conséquences d'une décennie d'apartheid et 18 mois de répression forcenée et des destructions matérielles et sociales immenses. Comme M. Kouchner l'a déclaré, la MINUK a posé les fondements d'une nouvelle société au Kosovo. La communauté internationale doit apporter son appui, en particulier dans les domaines de la justice et du maintien de l'ordre.

Le Royaume-Uni participe activement à cette entreprise. Nous venons de doubler notre contribution à la police internationale des Nations Unies. Cinquante-six officiers de police britanniques sont arrivés au Kosovo cette semaine. Nous travaillons avec la MINUK pour établir un service de renseignements. Aujourd'hui, les responsables de la MINUK sont à Londres pour faire passer des entrevues à des candidats pour la fonction de procureur international. Nous espérons que cela répondra, en partie au moins, aux besoins en personnel juridique que M. Kouchner a identifié. Nous faisons également de notre mieux pour répondre rapidement aux demandes de la MINUK en matière de personnel et en autres ressources. Nous encourageons – et nous pensons qu'il est d'une importance vitale – que d'autres États Membres fassent de même. Nous nous félicitons des mesures prises par l'ONU pour décentraliser et accélérer le recrutement. Les procédures appropriées qui éliminent les barrières bureaucratiques et qui garantissent la transparence et la responsabilité sont essentielles si nous devons répondre rapidement et entièrement aux besoins de la MINUK.

Dans son rapport, le Secrétaire général fait état de progrès rencontrés dans le développement des institutions au Kosovo. Nous félicitons la MINUK pour ce travail. La Structure administrative intérimaire mixte a fait des progrès importants. Nous nous félicitons en particulier de la création de quelque 20 départements mixtes ainsi que de certaines récentes déclarations du Conseil administratif intérimaire qui démontrent une coopération interethnique considérable. Nous pensons que le meilleur moyen pour les Serbes du Kosovo, les Roms et les autres communautés de participer valablement à l'avenir du Kosovo est de prendre pleinement part aux institutions mixtes, que ce soit aux élections municipales à l'automne prochain ou dans le travail ultérieur de la MINUK.

Nous regrettons la décision du Conseil national des Serbes de suspendre sa participation à la Structure administrative intérimaire mixte. Nous comprenons et nous partageons les préoccupations de la communauté serbe du Kosovo; j'ai personnellement rencontré la délégation hier et j'ai été impressionné par leurs arguments. Mais nous pensons fermement que pour la communauté serbe le meilleur moyen d'avancer est de maintenir sa coopération avec la MINUK, la KFOR, et les autres communautés au Kosovo. Le Royaume-Uni a accordé une aide spéciale pour améliorer les conditions de vie des Serbes au Kosovo, en particulier pour la création d'une radio indépendante pour cette communauté. J'espère que cela fournira dans une certaine mesure les moyens d'information dont la délégation serbe vous a parlé ce matin.

Nous appuyons la MINUK et l'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe (OSCE) dans leurs efforts pour organiser des élections libres et équitables cet automne. Nous lançons un appel à tous les habitants du Kosovo pour qu'ils s'inscrivent sur les listes électorales et votent pour garantir un avenir multiethnique au Kosovo. Nous regrettons que Belgrade ait jusqu'à présent empêché l'inscription électorale des Serbes du Kosovo qui se trouvent actuellement en Serbie. Ce n'est pas dans l'intérêt des Serbes. Nous demandons instamment aux autorités à Belgrade de réexaminer cette politique, de permettre l'inscription des Serbes en Serbie et d'encourager les Serbes du Kosovo à exercer leurs droits démocratiques.

Nous appuyons fermement l'intention de M. Kouchner, comme il nous en a fait part en mars, de développer des institutions transitoires pour apporter une autonomie substantielle au Kosovo, comme le prévoit la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Ce processus qui devrait être la suite logique des élections locales qui auront lieu plus tard cette année, devrait permettre de démocratiser le pays, de le stabiliser et de marginaliser l'extrémisme.

Je finirais en disant un mot de l'extrémisme et de la violence. Ces deux tendances constituent la plus grande menace qui pèse sur nos efforts au Kosovo. Inspirés localement ou fomentés depuis l'extérieur de la province, l'extrémisme et la violence représentent une menace que nous devons combattre. Nous nous réjouissons des déclarations d'aujourd'hui de M. Rugova et de M. Thaci demandant qu'il soit mis fin à la violence. Je ne saurais trop souligner la nécessité de mettre fin à la violence. Ce point a d'ailleurs été souligné avec vigueur par la mission du Conseil de sécurité qui s'est rendue récemment dans le territoire, et il faut néanmoins le répéter. La population du Kosovo, et surtout la communauté albanaise majoritaire, doit comprendre

que l'appui de la communauté internationale ne pourra que s'en ressentir si l'on ne met pas fin à la violence et aux intimidations. Voilà, Monsieur le Président, le message clef sur lequel je voudrais insister auprès de vous et auprès d'eux.

M. Shen (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président d'avoir convoqué la réunion publique d'aujourd'hui pour examiner la question du Kosovo, de la République fédérale de Yougoslavie. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son rapport et je remercie M. Kouchner, le Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé très détaillé. M. Kouchner, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) ont réalisé un travail énorme dans des circonstances très difficiles. Nous souhaitons les féliciter pour leurs efforts. La délégation chinoise appuie leurs efforts pour la mise en œuvre intégrale de la résolution 1244 (1999).

Il y a un an, le 10 juin, l'OTAN a arrêté ses bombardements contre la République fédérale de Yougoslavie. Le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1244 (1999), qui autorisait l'envoi d'une présence internationale militaire et civile au Kosovo. La délégation chinoise s'est abstenue lors du vote sur cette résolution. Les événements de l'année passée montrent que les réserves et les préoccupations de la délégation chinoise n'étaient pas sans fondement.

Aujourd'hui, la situation au Kosovo est critique. Les Serbes du Kosovo ont, dans un geste de protestation, suspendu leur participation à la Structure administrative intérimaire mixte. Un an plus tard, il n'y a pas lieu de se réjouir. Il convient, selon nous, de procéder à une réflexion approfondie. Le Conseil de sécurité a la responsabilité politique et l'obligation morale de faire face à cette réalité et devrait sérieusement rechercher une solution aux problèmes graves du Kosovo. Sinon, la crédibilité de l'ONU continuera d'être compromise.

Tout d'abord, la présence internationale au Kosovo doit respecter pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie. La MINUK doit respecter les lois de la République fédérale de Yougoslavie. Elle devrait rechercher la coopération et la participation de la République fédérale de Yougoslavie. Les dispositions de la résolution 1244 (1999) sont claires quant au statut du Kosovo, et, parmi les États membres du Conseil de sécurité, aucun pays ne reconnaît ni ne soutient l'indépendance du Kosovo. En conséquence, le travail de la MINUK, l'orientation générale de la MINUK, sont très clairs. Cependant, ce qui nous préoccupe c'est que cet engagement reste un engagement verbal; cela n'a pas été mis en œuvre dans notre travail. À l'heure actuelle, certaines des mesures administratives adoptées au Kosovo portent atteinte à la souveraineté de la République fédérale de Yougoslavie et ont créé la fausse impression que le Kosovo évoluait vers l'indépendance. Je voudrais souligner ici que toute tentative visant à conduire le Kosovo à l'indépendance est dangereuse et illégale. Cela priverait les Balkans d'une paix permanente. Finalement, les victimes seraient toutes les populations des pays de la région des Balkans. La MINUK ne peut se permettre de faire la moindre erreur en ce qui concerne cette très importante question de politique.

Deuxièmement, nous sommes très préoccupés par la sécurité des Serbes et des autres minorités au Kosovo. Hier, une délégation des Serbes du Kosovo nous a fait un rapport qui nous a laissés dans un état de désespoir et de déception. Il y a trois jours, le 6 juin, une autre attaque à la grenade a eu lieu au marché de Gracanica. Nous comprenons que la MINUK et la KFOR ont déployé des efforts considérables. Cependant, malgré ces efforts de la KFOR, avec ses 10000 soldats bien équipés, et malgré les efforts de la MINUK, avec ses milliers de soldats, les Serbes continuent d'être persécutés. Ne pensons-nous pas que ces faits méritent une réflexion approfondie? C'est quelque chose que le Conseil de sécurité ne peut pas et ne doit pas passer sous silence.

Nous sommes fermement opposés à toute forme de « nettoyage ethnique ». Les violations flagrantes des droits de l'homme fondamentaux au Kosovo, où qu'elles aient lieu et quels que soient les groupes ethniques visés, ne peuvent être acceptées par la communauté internationale. Toutes les violations des droits de l'homme sont des crimes, et ces crimes, qu'ils soient graves ou mineurs, ne sauraient être tolérés. De même, il est irresponsable d'utiliser des événements passés comme excuse pour expliquer la situation critique d'aujourd'hui.

Nous nous demandons avec inquiétude comment la KFOR et la MINUK vont pouvoir renverser la situation. Nous sommes également particulièrement préoccupés par le fait qu'un grand nombre d'Albanais non

kosovars sont maintenant entrés au Kosovo, ce qui va modifier sa composition démographique. Depuis l'antiquité, des gens de groupes ethniques différents cohabitent au Kosovo, et son caractère multinational doit être respecté. Le Kosovo doit être un endroit où des habitants de différentes nationalités doivent pouvoir cohabiter pacifiquement. Cela doit également être le but de la MINUK.

Nous trouvons regrettable qu'un grand nombre de personnes entrent au Kosovo sans contrôle. Par ailleurs, on a interdit à beaucoup de Serbes de retourner dans leur patrie. Nous espérons qu'il sera possible de remédier à cette situation.

Enfin, je voudrais indiquer que nous avons toujours préconisé l'égalité, l'unité, la coexistence harmonieuse et le développement commun des peuples de pays à caractère multinational. Nous sommes adversaires de tout préjugé et toute oppression fondés sur la race. Nous sommes également opposés à tout effort visant à créer la division ethnique ou à saboter l'unité nationale.

Le problème du Kosovo ne pourra être résolu que dans le cadre de la République fédérale de Yougoslavie, par une autonomie substantielle et une bonne politique ethnique qui garantisse les droits et les intérêts de tous les groupes ethniques.

L'autonomie doit être réalisée par la négociation et par des solutions acceptables par les deux parties. Ce n'est que de cette façon qu'il sera possible de rétablir l'harmonie nationale, dont la région des Balkans a joui, et de parvenir à une paix et à une prospérité véritables et durables dans la région.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général de son rapport, et nous remercions M. Kouchner de l'exposé qu'il nous a fait.

Le 10 juin, une année se sera écoulée depuis l'adoption de la résolution 1244 (1999). Cette décision du Conseil de sécurité, élaborée avec la participation active de la Russie, a permis de mettre fin à l'agression contre la Yougoslavie et de rendre à l'ONU la responsabilité du processus de règlement de la situation au Kosovo.

Le Conseil de sécurité a fourni un moyen spécifique de résoudre la crise, sur la base des principes fondamentaux de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie, dans le respect des intérêts légitimes de tous les groupes ethniques composant la population de cette région.

Si nous faisons le bilan de ce qui a été accompli durant l'année qui s'est écoulée depuis l'adoption de la résolution 1244 (1999), nous pouvons dire que les autorités de la République fédérale de Yougoslavie ont accédé aux demandes du Conseil de sécurité sur la cessation des actes de violence dans la région et sur le retrait intégral de l'armée et de la police yougoslaves de cette région. Une zone de sécurité a été créée le long de la frontière administrative entre le Kosovo et le reste de la Serbie, et l'armée yougoslave, en collaboration avec la KFOR, veille à ce que l'activité militaire ne reprenne pas le long de cette frontière.

En ce qui concerne les autres participants au processus de règlement auxquels le Conseil de sécurité a confié des responsabilités précises, la situation est mauvaise. Cela est lié à la tendance évidente de séparer le Kosovo de la République fédérale de Yougoslavie, ce qui risque très fortement de déstabiliser la région des Balkans tout entière. Malheureusement, certaines mesures prises par les dirigeants de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et de la KFOR suscitent et encouragent cette tendance dangereuse. Cela tient essentiellement à l'absence de la coopération nécessaire de toutes les parties avec Belgrade et même le Conseil de sécurité.

La démilitarisation de l'Armée de libération du Kosovo (ALK) se déroule de façon très peu satisfaisante, ainsi que la démilitarisation d'autres groupes armés des Albanais du Kosovo. Personne ne peut nous expliquer pourquoi le Corps de protection du Kosovo s'appelle « troupes » en albanais. C'est son nom. Pourquoi ce Corps a-t-il une structure essentiellement militaire, qui, dans un sens, est tout simplement un reflet de la vieille structure de l'ALK? Pourquoi ce Corps de protection purement civil dispose-t-il d'armes à feu, et pourquoi les dirigeants de ce Corps décident-ils eux-mêmes à qui donner ces armes?

Nous pensons qu'il s'agit en fait de la légalisation de certaines unités de l'ancienne Armée de libération du Kosovo. Les dirigeants de la MINUK et de la KFOR disent qu'ils procèdent à une sélection stricte pour le recrutement dans le Corps, et que les criminels ne peuvent pas y entrer. Mais je voudrais appeler l'attention sur le fait que parmi les premières personnes qui ont rejoint ce Corps, il y avait Daut Haradinaj. Officieusement, nous voudrions faire distribuer ici une copie de

son curriculum vitæ. Il nous semble qu'il a été établi par la KFOR. Il y est dit que cet ancien combattant de l'ALK est capable de tuer une personne qu'il trouve antipathique, et qu'il est connu en tant qu'organisateur de provocations armées et de meurtres.

Nous estimons que la MINUK et la KFOR doivent immédiatement procéder à une identification de toutes les personnes acceptées au sein du Corps. Sinon, si des personnes de ce genre dirigent le Corps, il ne sera pas possible de freiner les tentatives de l'ancienne ALK d'établir un contrôle de fait dans la région sous le couvert de ce Corps prétendument civil.

Jusqu'ici, la MINUK et la KFOR ont fait preuve de patience à l'égard de telles tentatives, bien que le détachement de l'ONU au Kosovo dispose de renseignements très troublants à ce sujet. Il est tout simplement inacceptable que de nouvelles attaques soient menées contre le personnel de la KFOR, y compris contre le contingent russe. Entre autres responsables de ces attaques, on retrouve des membres anciens et actuels du Corps de protection du Kosovo. Nous savons que la direction a réagi fermement à de telles provocations, mais nous insistons pour que les mesures les plus vigoureuses possibles soient prises afin de contrer les extrémistes et de les obliger à respecter le statut de la présence internationale, conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Ces derniers jours, le camp du contingent russe de la KFOR situé près de Malishevo a été la cible de neuf attaques nocturnes et a essuyé des tirs provenant de mitrailleuses et d'armes antichar. Dans un tel contexte, comment pouvons-nous parler de la démilitarisation de l'ALK? Comment pouvons-nous dire que son désarmement a été un succès?

On a dit que les anciens membres de l'ALK, y compris ceux qui se sont joints au Corps de protection du Kosovo, sont en mesure d'agir grâce un système de transmission de l'information qui serait très bien rodé et qui leur permettrait d'assurer une parfaite coordination de leur action terroriste. En outre, il est bien connu que la KFOR découvre de plus en plus fréquemment des magasins d'armes et de munitions illégaux au Kosovo, dont certains sont apparus tout récemment.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation qui prévaut dans la vallée de Precevo, théâtre de provocations incessantes destinées à susciter des tensions dans le sud de la Serbie, ce qui déclencherait un autre conflit. La KFOR a pu observer les activités déployées régulièrement par des combattants albanais dans la zone de sécurité; des échanges de coups de feu, des explosions de mines et des mouvements de groupes armés se sont produits en grand nombre dans la région de Dobrosine. Nous estimons que la KFOR doit prendre des mesures fermes pour assurer le respect de la loi le long de la frontière administrative et renforcer le contrôle qu'elle exerce sur l'action entreprise par des unités illégales au Kosovo.

Malheureusement, des éléments extrémistes parmi les Albanais du Kosovo croient qu'ils jouissent de l'impunité sur le territoire du Kosovo. De plus, ils reçoivent maintenant un certain soutien de la part d'organisations terroristes internationales, ce qui constitue un défi pour la sécurité de nombreux pays, dont deux des parties au processus de recherche d'un règlement au Kosovo. On nous a affirmé aujourd'hui que ces éléments s'efforcent toujours de chasser les Serbes, les tziganes et d'autres minorités hors du Kosovo; ces minorités font encore l'objet d'attaques et sont victimes d'actes de violence et de terrorisme. Elles ne disposent d'aucune liberté de circulation dans la région.

Depuis l'envoi au Kosovo d'une mission de visite du Conseil de sécurité, il s'est produit une résurgence du terrorisme antiserbe, qui ressemble à une campagne de provocation bien planifiée. La population serbe s'est élevée contre les meurtres de Serbes, y compris des enfants, survenus il y a quelques jours encore. La délégation de Serbes du Kosovo qui s'est présentée ici aujourd'hui a affirmé clairement que la situation des Serbes de la région est devenue intolérable. Nous prenons note des déclarations prononcées par le dirigeant albanais du Kosovo et de l'appel lancé en faveur de l'arrêt de la violence. Mais les paroles doivent être suivies d'actes. Il faut comprendre qu'une injustice ne peut réparer une autre injustice.

La KFOR et la MINUK ont reçu du Conseil de sécurité un mandat clair qui les habilite à apporter des améliorations draconiennes à la situation actuelle. Elles doivent le faire. La Russie participe à la KFOR et à la Mission des Nations Unies. Nous sommes disposés à nous associer à nos partenaires pour oeuvrer en ce sens.

Je prends note du fait que la déclaration adoptée lors de la réunion du Conseil mixte permanent Russie-OTAN tenue le 24 mai dernier met l'accent sur la volonté déterminée de la Russie et de l'OTAN de collaborer étroitement en faveur de l'application de la résolution 1244 (1999) et que ni la Russie ni l'OTAN ne tolé-

rerait un acte de provocation ou autre tentative susceptible de saper le processus de paix au Kosovo.

Il a été impossible de mettre en oeuvre les dispositions de la résolution 1244 (1999) relatives au retour dans la région des 300 000 habitants non albanais qui se sont enfuis dans d'autres régions de la Yougoslavie ou dans des pays voisins pour échapper à la violence aveugle. De nouveau, se manifeste l'absence de tout respect envers le principe de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie. De nombreux faits montrent que des violations de ce principe sont commises. Tous connaissent l'existence de ces violations et nous les avons souvent évoquées devant le Conseil de sécurité.

Parmi les nouveaux faits troublants notables se trouve celui-ci : le projet annoncé par la MINUK en faveur de la privatisation totale des biens publics appartenant à la République fédérale de Yougoslavie, comme l'indique le « livre blanc » récemment publié. Pas la moindre consultation à ce sujet n'a été organisée avec les autorités de Belgrade. Nous avons déjà souligné que toute expérience unilatérale en matière de propriété pourrait avoir des conséquences catastrophiques. La décision prise par le Conseil de sécurité en faveur du retour au Kosovo du contingent de soldats et de policiers serbes et yougoslaves prévu n'a pas encore été mise en oeuvre, ce qui rend plus difficile l'application de la disposition de la résolution 1244 (1999) portant sur l'établissement d'un mécanisme approprié pour contrôler les unités du Kosovo qui se trouvent dans les régions frontalières de l'Albanie, de la Macédoine, de la République fédérale de Yougoslavie et du Kosovo.

La résolution 1244 (1999) stipule clairement que pendant la période intérimaire la MINUK doit prendre en charge la région sur le plan administratif afin que tous ses habitants jouissent d'une autonomie substantielle au sein de la République fédérale de Yougoslavie. Cela n'est pas possible sans un dialogue réel avec les autorités yougoslaves. Ce dialogue doit porter sur toutes les questions relatives à la mise en application de la résolution. Des retards ont été enregistrés dans l'application des dispositions de la résolution qui concernent le lancement d'un processus politique pour établir le futur statut du Kosovo. Ce processus n'est possible que si des pourparlers ont lieu avec la République fédérale de Yougoslavie. Cependant, jusqu'à présent nous n'avons entendu parler que d'une idée de contrat entre la MINUK et la population du Kosovo. Nous estimons que tout contrat de ce type, auquel Belgrade ne participerait pas, serait une violation de la résolution 1244 (1999) et n'aurait pas force juridique.

Nous refusons de penser que la passivité de la MINUK relativement au statut du Kosovo signifie que l'on souhaite prolonger la période intérimaire et préjuger de l'avenir de la région. C'est en fait ce qui pourrait se produire si les paramètres du statut futur du Kosovo ne sont pas définis avant les élections municipales. Rien n'a été décidé en ce qui concerne la participation des Serbes à ces élections ou l'absence de conditions essentielles pour assurer un retour dans la sécurité. Sans la participation des Serbes et des autres minorités, les résultats des élections ne pourront être considérés comme légitimes.

Les dirigeants de la MINUK ont une responsabilité personnelle dans les préparatifs en vue des élections. Celles-ci ne doivent pas légaliser la participation des extrémistes politiques et des séparatistes du Kosovo qui élaborent des plans afin de proclamer une indépendance ethnique. Nous sommes convaincus que toute tentative de les isoler de Belgrade serait extrêmement dangereuse pour l'avenir du Kosovo, de la Yougoslavie et de toute la région des Balkans.

Malheureusement, en raison de la position de certains de ses membres, le Conseil de sécurité une fois encore aujourd'hui n'a pas été en mesure d'entendre le représentant de la République fédérale de Yougoslavie lors d'une séance consacrée à son pays. Nous avons noté la brève discussion qui a eu lieu dans cette salle pour savoir qui devrait participer aux réunions du Conseil consacrées à la question du Kosovo. Nous pensons que dans tous les cas, il doit y avoir parmi les participants des représentants officiels de la République fédérale de Yougoslavie.

On entend de plus en plus souvent parler ces derniers temps des personnes portées disparues ou des détenus. Il s'agit d'Albanais kosovars. On affirme que si l'on ne fait pas la lumière sur leur sort, les Serbes ne pourront pas revenir au Kosovo.

Ce problème est effectivement très douloureux et difficile et doit être résolu. Mais, tout d'abord, il ne faut pas oublier que des centaines de Serbes également sont portés disparus au Kosovo et il faut également enquêter sur leur sort. Deuxièmement, il ne faut pas oublier que Belgrade ne refuse pas de coopérer sur le problème des personnes disparues et détenues. C'est à ce problème qu'ont été consacrées les visites en République fédérale de Yougoslavie du représentant du Co-

mité international de la Croix-Rouge et du rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, M. Jiri Dienstbier. Ils ont pu se rendre auprès de toutes les personnes qu'ils souhaitaient rencontrer et ont discuté avec des représentants de la République fédérale de Yougoslavie du problème de la poursuite des contacts. Nous estimons qu'il est indispensable d'appuyer le travail déjà effectué par le Comité international de la Croix-Rouge et par M. Dienstbier, et les dirigeants de la MINUK eux-mêmes pourraient établir activement des contacts avec les autorités de Belgrade relativement à cette question.

Ceci étant dit, l'idée de créer un autre poste de représentant spécial chargé de la question des personnes disparues nous paraît un peu artificielle et ne pourrait que déboucher sur une politisation de ce problème purement humanitaire. Nous connaissons déjà les tentatives de politiser les aspects humanitaires de la crise du Kosovo. Je veux parler en particulier de certaines tentatives qui sont faites par le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie. Je ne citerai qu'un exemple. Ces derniers jours, on a beaucoup parlé du rapport d'*Amnesty International* dans lequel on cite des faits concernant la violation par l'OTAN des normes du droit international humanitaire lors du bombardement de la Yougoslavie. Des évaluations similaires avaient été faites précédemment par *Human Rights Watch*.

Je rappellerai qu'à l'article 57 du premier Protocole additionnel aux Conventions de Genève, on souligne la nécessité, lors de la préparation et de la réalisation d'actes militaires, de s'abstenir de toute attaque qui risquerait de conduire à des pertes accidentelles de vie parmi la population civile, à des blessés parmi la population civile ou qui risqueraient d'endommager l'infrastructure et les installations civiles.

L'article 52 de ce même protocole établit que si une installation normalement utilisée à des fins civiles risque d'être utilisée à des fins militaires, il est nécessaire de supposer que ces installations sont en fait civiles. Il est tout à fait évident que ces dispositions ont été violées de manière flagrante lors du bombardement du centre de télévision de Belgrade, des ponts et du train sur le pont de Gordelitse, lors du bombardement d'autobus, de colonnes de réfugiés, de convois et de nombreuses autres installations. Ces faits sont très bien connus.

Cependant, le Procureur du Tribunal pénal international, Mme Del Ponte, lors d'un exposé au Conseil de sécurité le 2 juin, a indiqué qu'elle n'allait pas poursuivre l'enquête sur les actions de l'OTAN en Yougoslavie parce qu'elle n'y voyait pas de violations du droit international humanitaire. Mais nous avons une question à poser à ce sujet. Est-ce que le Procureur du Tribunal connaît des normes du droit humanitaire international qui s'appliquent à ce cas? Et qu'en est-il de sa disposition à les appliquer?

Pour terminer, je voudrais souligner que tous ces problèmes dont nous parlons sont interdépendants et s'ils ne sont pas réglés dans leur ensemble, il sera difficile de s'attendre à un changement dans la situation extrêmement inquiétante qui règne aujourd'hui. À moins qu'ils ne soient rapidement réglés, la MINUK et la KFOR – qui ont bien entendu fait un certain travail pour normaliser la situation au Kosovo – ne pourront pas exécuter les tâches qui leur ont été assignées par le Conseil de sécurité. Nous savons dans quelles circonstances difficiles le personnel de la présence internationale au Kosovo est tenu de travailler. Nous voulons sincèrement leur apporter tout l'appui et tout le soutien possible; mais cela ne peut se faire que si les dirigeants de la mission de l'ONU au Kosovo et de la KFOR veillent à ce que toutes leurs actions visent à l'exécution intégrale de la résolution 1244 (1999). La Russie continuera d'apporter une contribution constructive pour trouver un règlement politique au Kosovo sur la base suivante : application intégrale de la résolution.

Il n'y a pas d'alternative valable à l'intensification des efforts de la communauté internationale, car nous ne pourrions pas assurer la paix, la stabilité et la prospérité dans les Balkans dans l'intérêt de tous les peuples qui y vivent.

M. Listre (Argentine) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions tout d'abord exprimer nos remerciements à M. Kouchner pour son rapport et lui dire que nous apprécions beaucoup sa présence à cette réunion.

Il y a un an, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1244 (1999), laquelle a marqué la fin d'une tragédie humanitaire où les principales victimes étaient des milliers de civils innocents – principalement des Albanais du Kosovo – soumis au nettoyage ethnique et dont les droits fondamentaux avaient fait l'objet de violations systématiques et persistantes pendant au moins une décennie. Avec cette résolution, l'Organisation a commencé l'une des entreprises les plus difficiles – entreprise qui sera peut-être l'une des

plus difficiles pendant encore des années. Bien entendu, les anniversaires nous amènent toujours à faire des bilans. Même si M. Kouchner ne souhaite peut-être pas le faire aujourd'hui, un bilan provisoire peut être dressé : un bilan des objectifs atteints et des objectifs à atteindre.

Il y a un an, nos principales préoccupations étaient le retour des réfugiés et des personnes déplacées, les préparatifs pour l'hiver qui approchait, la démilitarisation de l'Armée de libération du Kosovo (ALK) et de la construction d'un Kosovo multiethnique. Comme le Secrétaire général l'a indiqué, au cours des premiers mois du déploiement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, plus de 700 000 réfugiés sont retournés dans leurs foyers, et c'est alors qu'a commencé la reconstruction de logements, d'écoles, d'hôpitaux, de bâtiments publics ainsi que le rétablissement des services de base. C'est ce qu'ont pu voir les membres de la mission du Conseil de sécurité, dont j'ai eu l'honneur de faire partie. L'hiver est arrivé mais n'a pas entraîné une tragédie humanitaire, l'Armée de libération du Kosovo a été officiellement démilitarisée et l'on a pu alors commencer le long et laborieux processus de reconversion des membres de cette armée en personnes utiles à la société.

Nous n'avons jamais cru que le processus serait aisé. L'objectif visant à faire du Kosovo une région multiethnique est en revanche une tâche qui reste à accomplir. La réalité quotidienne montre que la société du Kosovo ne vit pas encore de façon intégrée et que, pour le moment, les conditions de vie qui ont été réalisées ou peut-être imposées du fait de la présence de la MINUK et de la Force du Kosovo (KFOR) sont des conditions précaires.

Il y a un an, lorsque l'Argentine a voté pour la résolution 1244 (1999), elle n'a pas, ce faisant, avaliser la vengeance, la haine, l'intolérance et les crimes de toutes sortes. Elle n'a pas donné son assentiment pour que les Albanais du Kosovo attaquent les Serbes du Kosovo ou d'autres minorités, ni pour un Kosovo monoethnique et pour des campagnes contre les Serbes du Kosovo. C'est la raison pour laquelle nous demandons instamment à la population du Kosovo de mettre fin à ces actes insensés et de commencer à travailler à la construction d'une société dans laquelle ils pourront tous vivre dans la sécurité en respectant l'état de droit.

La communauté internationale peut apporter des ressources humaines et financières. Elle peut fournir des juges et des procureurs internationaux. Elle peut fournir des officiers de police. Elle peut aider à reconstruire les institutions mais elle ne peut assumer un engagement sincère à vivre en paix et en harmonie à la place des habitants du Kosovo.

Dans ce contexte de violence, que nous regrettons, nous ne pouvons que condamner tous les actes commis contre les membres de la MINUK et de la KFOR

En dépit des difficultés actuelles, nous pensons que les élections municipales d'octobre sont une excellente occasion pour que tous au Kosovo – population et dirigeants politiques – comprennent que l'avenir du Kosovo est une œuvre commune dont ils sont tous responsables, et que cela ne relève pas seulement de la MINUK et de la KFOR. Nous espérons que toutes les communautés s'inscriront sur les listes électorales et que les partis politiques incluront dans leurs programmes des stratégies et des engagements pour combattre la violence.

Nous pensons que les municipalités constituent la base de la démocratie. Aussi partageons-nous l'avis du Secrétaire général qui, dans son rapport, indique qu'il faut renforcer les municipalités et que c'est là un élément essentiel pour l'établissement d'un Gouvernement autonome au Kosovo. Dans ce contexte, nous avons relevé avec intérêt une proposition avancée par le Secrétaire général dans son rapport concernant le fait qu'il faudrait passer un contrat social qui incorporerait tous les principes énoncés à Rambouillet et les dispositions de la résolution 1244 (1999), garantissant la protection de tous les habitants actuels et déplacés du Kosovo et qui serait aussi de nature à inspirer confiance en l'avenir. Nous ne doutons pas qu'un tel processus est complexe et qu'il faudra de nombreuses années pour le réaliser.

Comme nous l'avons indiqué à de nombreuses reprises, la question des personnes disparues et la situation des détenus dans les prisons de Serbie doit être clarifiée, d'autant que ces questions sont essentielles pour pouvoir commencer un processus de réconciliation. À cet égard, nous continuons de penser qu'il est nécessaire de nommer un envoyé spécial de l'ONU.

Enfin, je voudrais exprimer toute la reconnaissance de mon gouvernement à la MINUK et à la KFOR. Nous voudrions en particulier exprimer le plein

appui de mon pays à la tâche du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bernard Kouchner.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous exprime toute sa reconnaissance, Monsieur le Président, pour avoir convoqué cette réunion du Conseil qui nous donne une autre occasion appropriée d'examiner la situation au Kosovo ainsi que le travail important réalisé par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour appliquer la résolution 1244 (1999).

Cette réunion est importante au moment où la MINUK entre dans sa deuxième année d'opération. La présence ici de M. Bernard Kouchner, Représentant spécial du Secrétaire général à la tête de la MINUK, est donc tout à fait appropriée. En lui souhaitant à nouveau la bienvenue au Conseil, nous voudrions réaffirmer que nous appuyons pleinement sa direction de la MINUK ainsi que ses efforts inlassables pour appliquer la résolution 1244 (1999) sur le terrain.

Nous lui sommes reconnaissants de son exposé franc, direct et passionné que nous avons écouté avec la plus grande attention. Nous sommes également reconnaissants au Secrétaire général de son rapport exhaustif, complet et très utile sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Ma délégation s'associe pleinement aux passages de la déclaration faite par l'Ambassadeur Holbrooke soulignant qu'il est nécessaire que le Conseil ne donne pas l'impression qu'il penche toujours du même côté au cours de la présente réunion. J'espère bien que vous, Monsieur le Président, corrigerez cette impression erronée.

Après 12 mois de travail, la MINUK, en étroite collaboration avec la Force de paix au Kosovo (KFOR) et avec l'appui de la communauté internationale, a accompli de grands progrès pour atténuer les conséquences catastrophiques des récents actes de violence et de répression commis au Kosovo. Nous avons assisté à une mise en oeuvre constante et graduelle de la résolution 1244 (1999), et la MINUK maintient sur la bonne voie le processus d'édification de la stabilité, de la paix, de la démocratie et de la prospérité au Kosovo. Ma délégation appuie fermement ce processus, sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général et sous la supervision globale du Conseil de sécurité.

Des progrès notables ont été enregistrés au niveau des quatre piliers de la MINUK dans divers domaines importants, allant de l'apport d'une aide humanitaire immédiatement après le conflit à la reconstruction et à la consolidation des services de santé, d'éducation et de transport et d'autres services sociaux, et d'autres mesures ont été prises allant de l'établissement des structures provisoires destinées à assurer l'autonomie démocratique à la mise en place de la phase initiale de reconstruction et de développement à long terme du Kosovo.

Comme l'a dit le Secrétaire général lui-même dans son rapport, « le Kosovo est à l'heure actuelle en bien meilleur état que celui où la communauté internationale l'a trouvé il y a à peine 12 mois » (*S/2000/538*, par. 3). Il faut noter que, durant ce bref laps de temps, les efforts soutenus déployés par la MINUK pour inciter la population locale à mettre en place une large autonomie au Kosovo ont donné des résultats concrets. Des structures administratives provisoires ont été créées et consolidées aux niveaux central et municipal.

En dépit de certaines insuffisances, essentiellement attribuables à la complexité de la situation actuelle sur le terrain, l'établissement d'importantes structures administratives, telles que le Conseil transitoire du Kosovo (CTK), le Conseil administratif intérimaire et 20 départements relevant de la Structure intérimaire administrative mixte, ainsi que le Service de police du Kosovo, reflètent les succès réels et importants remportés par la MINUK dans ce domaine. Nous avons déjà souligné l'importance que revêt la participation de représentants de toutes les communautés du Kosovo à ces mécanismes consultatifs et administratifs.

Ma délégation prend note du fait que le processus d'enregistrement des faits d'état civil et les préparatifs en vue des prochaines élections municipales ont déjà été amorcés. Nous exhortons la communauté serbe à participer au processus d'enregistrement et appelons les autorités de la République fédérale de Yougoslavie à coopérer pleinement avec la MINUK pour procéder à l'enregistrement des Kosovars déplacés en Serbie. Nous comptons sur un déroulement fructueux des élections municipales, qui instaureront une base viable pour l'avenir du Kosovo. La définition de cet avenir doit prendre en compte de nombreux facteurs importants, complexes et délicats, dont la question clef des aspirations de la communauté albanaise majoritaire du Kosovo, telle que reconnue par les accords de Ram-

bouillet, ainsi que celle des droits légitimes des autres minorités ethniques.

Malgré ces réalisations, des efforts accrus doivent encore être déployés dans certains domaines pour que la paix et la stabilité puissent encore être consolidées. Le caractère encore précaire de la sécurité au Kosovo révèle l'important défi que doivent relever la MINUK et la KFOR, ainsi que la communauté internationale. La vague de violence intervenue au cours de la semaine dernière est une source de grave préoccupation pour la communauté internationale. Des mesures appropriées doivent être prises pour favoriser un règlement opportun des problèmes liés à la violence et aux tensions interethniques et promouvoir la coexistence et la tolérance au Kosovo. Nous notons que la MINUK, en étroite collaboration avec la KFOR, a adopté des mesures décisives pour enrayer cette violence interethnique. Le succès dépendra toutefois dans une large mesure de la disponibilité des ressources, notamment en ce qui concerne le personnel de la force de police.

Il est indispensable que les dirigeants et toute la population du Kosovo, quelle que soit leur origine ethnique, jouent un rôle constructif dans la lutte contre l'extrémisme et préconisent la tolérance et la coexistence. À ce sujet, nous nous félicitons des déclarations faites par M. Ibrahim Rugova et M. Hashim Thaci, qui démontrent clairement leur engagement sans faille en faveur de la paix et de la stabilité au Kosovo. Compte tenu du contexte de violence et d'expulsions massives qu'ont subi leurs concitoyens, leurs déclarations courageuses sont particulièrement bien accueillies.

L'apaisement des tensions interethniques est, dans une grande mesure, liée à la question des personnes disparues et du maintien de la détention de Kosovars dans les prisons de la République fédérale de Yougoslavie. Cette question, qu'a également évoquée M. Kouchner, doit être réglée de toute urgence.

Nous nous félicitons de la mise sur pied de la Commission d'identification et de recherche des victimes et du soutien constant apporté au travail vital qu'accomplit le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie afin de régler la question des personnes disparues. Parallèlement, nous avons exprimé notre appui ferme à la nomination d'un envoyé spécial chargé d'examiner la question des personnes disparues, des détenus et des prisonniers. Nous comptons sur la nomination rapide d'un tel envoyé spécial. Nous estimons que la réalisation de progrès tangibles à ce sujet aura une incidence marquée sur les efforts visant l'instauration d'une harmonie intercommunautaire et d'une coexistence pacifique entre les différents groupes ethniques du Kosovo. Si toutes les parties doivent coopérer pour régler cette question, la République fédérale de Yougoslavie doit assumer une responsabilité particulière, étant donné que plus de 1 000 Albanais du Kosovo ont été recensés dans les prisons serbes, sans parler des milliers d'autres personnes dont on ignore le sort. La question des détenus et des personnes disparues ne doit pas être exploitée à des fins politiques.

En raison de la grande complexité des problèmes actuels, dont le règlement nécessitera de nombreuses années d'efforts, la communauté internationale doit considérer la paix au Kosovo comme un processus à long terme et non comme une stratégie d'action rapide. Si de nombreux succès ont été remportés en peu de temps, et nous nous en réjouissons, nous demeurons pleinement conscients des défis devant encore être relevés avant que les progrès accomplis ne deviennent irréversibles. De là découle l'importance de maintenir l'appui et l'engagement internationaux sur les plans politique et matériel, qui sont indispensables pour assurer le succès du rôle joué par la communauté internationale au Kosovo.

M. Ahmed (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord souhaiter chaleureusement la bienvenue à M. Bernard Kouchner et lui adresser mes voeux les plus sincères. Je suis heureux de le revoir parmi nous.

J'aimerais également informer les participants que l'Ambassadeur Anwarul Karim Chowdhury, qui a dirigé la Mission du Conseil de sécurité au Kosovo en avril dernier, regrette profondément de ne pouvoir être présent aujourd'hui, se trouvant hors de New York. Il avait hâte de rencontrer lui-même M. Kouchner. Puisqu'il lui est impossible de le faire, l'Ambassadeur Chowdhury m'a demandé de transmettre, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, ses remerciements et sa gratitude à M. Kouchner pour l'appui sans réserve qu'il a apporté à la mission du Conseil de sécurité lors de sa visite au Kosovo. Le caractère précis du programme, associé à la diversité des contributions, a donné de bons résultats qui sont à la hauteur des objectifs visés par la mission du Conseil, ce qu'a reflété le rapport de la mission du Conseil présenté à son retour du Kosovo. Le rapport énonce aussi une série de mesures concrètes à propos de la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999).

Nous connaissons tous la complexité de la situation qui prévaut au Kosovo. Nous savons que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a agi avec détermination et diligence lorsqu'il le fallait. Nous félicitons la MINUK qui, sous la direction de M. Kouchner, s'est admirablement acquittée de son énorme tâche. Nous sommes conscients qu'il dispose de ressources restreintes compte tenu des difficultés auxquelles il est confronté.

Nous constatons avec préoccupation que la MINUK n'a pas encore été en mesure de combler les besoins en personnel qu'elle a identifiés pour ce qui a trait à l'administration et à la police civiles, comme le demandait le Secrétaire général. Nous convenons tous que la sécurité doit encore être améliorée, ce qui ne pourra se faire tant que le mécanisme ne sera pas mis en place au niveau autorisé. D'autres questions importantes, comme celle du retour des réfugiés et des personnes déplacées, sont liées en grande mesure à la perception d'un environnement sûr pour tous.

Une des questions qui nous préoccupent beaucoup est celle des personnes disparues et des détenus. Nous avons vu l'agonie et le supplice des familles de ces personnes. Jour après jour, elles attendent, dans l'angoisse et la tension, des renseignements sur le sort de leurs proches. La tension continue engendre la méfiance. On ne peut s'attendre à ce que la situation de la sécurité au Kosovo s'améliore à moins que des mesures décisives et définitives ne soient prises de toute urgence pour régler ce problème. Ma délégation a fermement appuyé la nomination d'un envoyé spécial pour les personnes disparues et les détenus. Nous croyons que l'ampleur et l'importance du problème justifient cette nomination. Nous ne pensons pas que la nomination d'un envoyé spécial politisera la question humanitaire. Ce sera plutôt une étape importante en vue du règlement d'un problème qui existe depuis longtemps et auquel aucune solution efficace n'a encore été trouvée.

Pour que la vie normale reprenne au Kosovo, il doit y avoir un regain important de l'activité économique. Bien que le rythme s'accélère progressivement, il est toujours insuffisant pour créer des possibilités d'emploi dont la population pourrait profiter avec confiance. La relance de l'économie est non seulement nécessaire pour la reconstruction et le développement d'une communauté déchirée par la guerre, mais elle est également nécessaire pour donner au peuple l'espoir de se tourner vers l'avenir plutôt que vers la misère du passé, et vers des actes ou des aventures désespérés.

Lors de ses contacts avec les communautés ethniques, les membres de la récente mission du Conseil au Kosovo ont pu sentir le désir de la population de vivre en paix ensemble. Nous nous félicitons de la décision du Conseil national serbe de collaborer avec la MINUK et la KFOR. Notre attention est attirée par la récente lettre que Mgr Artemije a adressée au Président du Conseil de sécurité, et par son insistance sur l'amélioration de la situation en matière de sécurité au Kosovo. Nous espérons que la communauté internationale redoublera d'efforts pour assurer la protection de tous au Kosovo.

Pour terminer, nous souhaitons dire que nous apprécions grandement le travail que M. Kouchner et son équipe accomplissent au Kosovo, ainsi que le travail d'équipe et de collaboration de la présence internationale civile et militaire au Kosovo. Ramener la paix dans une région où il y a eu des troubles pendant aussi longtemps, et où la mémoire d'un passé violent est encore très vive, est une tâche extrêmement complexe. Mais les progrès remarquables qui ont été accomplis prouvent que cela est possible. Nous devons tous appuyer fermement le processus de reconstruction et de réconciliation déjà en cours au Kosovo.

M. Ben Mustapha (Tunisie) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour avoir convoqué cette réunion pour examiner le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Je voudrais également remercier M. Bernard Kouchner, Représentant spécial du Secrétaire général pour sa présence parmi nous et pour l'exposé à la fois édifiant et utile qu'il vient de nous présenter.

Lors de sa dernière visite au mois de mars, M. Kouchner avait concentré ses remarques sur les objectifs stratégiques. Il a évoqué la contrainte du temps et les éléments pertinents à la réussite du processus de paix. Trois mois plus tard, et après qu'une mission du Conseil de sécurité s'est déplacée au Kosovo à l'invitation de M. Kouchner, nous sommes en mesure d'évaluer les progrès réalisés dans les différents domaines politique et institutionnel, économique et social, sans pour autant perdre de vue la fragilité de la situation qui nécessite des efforts continus et une action soutenue de la part de la communauté internationale.

Le rapport du Secrétaire général établi pour les 12 mois écoulés est édifiant à ce sujet. Les progrès réalisés dans le domaine politique, notamment par la création d'un paysage politique pluraliste, la participation serbe au Kosovo au Conseil transitoire, de même que la création d'une structure administrative intérimaire sont des acquis importants. La démilitarisation de l'ALK et le respect par les autorités yougoslaves de leurs engagements souscrits dans l'accord militaire technique méritent d'être mentionnés comme preuves d'une volonté d'aboutir à la normalisation de la vie au Kosovo.

Nous pouvons également citer à l'actif de cette Mission, les progrès réalisés dans la mise en place du système judiciaire et l'instauration de l'état de droit, ainsi que la réussite des activités humanitaires et le retour des réfugiés. Par ailleurs, les signes encourageants de la situation économique, nous donnent l'espoir de voir une amélioration de la vie sociale.

Les élections municipales constituent une étape décisive dans le processus de transition politique. La transparence du processus électoral est un gage de succès de toute l'opération. Ce processus offre aux parties l'occasion d'adhérer au principe de coexistence multiethnique et pacifique qui demeure le fondement de la stabilité dans la région. La participation croissante de toutes les composantes de la société à l'administration de la province est un facteur indispensable de stabilité à long terme.

Tous ces éléments positifs ne doivent cependant pas occulter la triste réalité du vécu des habitants du Kosovo. La fragilité de la situation sécuritaire ainsi que le cycle de violence, d'intimidation et de menace qui semblent s'instaurer au Kosovo est de nature à saper tous les efforts déployés en vue de restaurer la paix sociale. Nous déplorons le regain de tension dans cette région et nous appuyons les efforts de la MINUK et de la KFOR pour rétablir la paix au Kosovo.

En vue de la pleine réalisation des objectifs de la communauté internationale, la Mission des Nations Unies au Kosovo devrait disposer de moyens financiers et humains adéquats.

Par ailleurs, la question des détenus et des personnes disparues demeure centrale pour le retour à une vie normale au Kosovo. La mémoire des personnes déplacées et des prisonniers est tenace. Leurs familles n'accepteront de pardonner ou d'oublier qu'une fois cette question réglée. À cet égard, nous avons déjà exprimé notre appui à la nomination d'un envoyé spécial du Secrétaire général qui sera chargé de ce dossier complexe.

Je voudrais insister sur la nécessité de promouvoir la culture de la paix, de la tolérance et de la coexistence multiethnique comme fondement de toute solution durable non seulement pour le Kosovo mais aussi pour toute la région des Balkans.

Enfin, je voudrais rendre hommage à la Mission des Nations Unies au Kosovo et au dévouement de son personnel ainsi qu'à tous les intervenants sur le terrain, et mentionner particulièrement le rôle positif des parties qui ont choisi de coopérer avec la Mission. Je ne manquerai également pas d'adresser à M. Kouchner les encouragements de mon gouvernement pour l'importante tâche qu'il entreprend avec sérieux et abnégation.

M. van Walsum (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie elle aussi le Secrétaire général de son rapport trimestriel, et M. Kouchner de son exposé édifiant.

La plupart des orateurs ont déjà souligné que demain marquera le premier anniversaire de l'adoption par le Conseil de la résolution 1244 (1999). Deux ans plus tard, le 12 juin 1999, les premières unités de la Force de paix au Kosovo (KFOR) sont entrées au Kosovo. Nous avons tous conscience de ce que le Secrétaire général appelle dans son rapport la persistance d'un certain nombre de graves problèmes. Ma délégation est d'avis que beaucoup de choses ont été accomplies en un an.

Après 10 années de répression, d'injustice et de destruction, provoquées par le régime de Belgrade, le Kosovo a maintenant une nouvelle perspective. Il s'agit d'une société multiethnique en cours d'édification. La majorité des réfugiés – des centaines de milliers d'Albanais du Kosovo qui avaient dû fuir devant la terreur imposée par le Président Milosevic – sont revenus. La primauté du droit est en voie d'être rétablie. Des écoles ont été reconstruites et rouvertes; l'économie est revitalisée; les préparatifs d'élections municipales sont bien avancés. En dépit de toutes les remarques critiques qu'il nous faut faire sur la situation au Kosovo, nous ne devons pas perdre de vue ces progrès. Ma délégation rend hommage à la KFOR, à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et au leadership de M. Kouchner. Sans leur détermination et leur persévérance, ces progrès n'auraient pas pu être réalisés.

Nous avons entendu M. Kouchner dire qu'au mieux, son exposé pouvait être considéré comme un rapport d'étape. Il a souligné qu'il faudrait des années pour édifier une véritable démocratie, et que l'on ne peut pas nier qu'il y a encore des aspects négatifs dans la situation actuelle.

Mais ma délégation se désolidarise résolument de ceux qui s'attardent tellement sur ces aspects négatifs qu'ils parlent constamment des autorités de Belgrade sans pouvoir même offrir la moindre parole de félicitation et d'encouragement aux courageux Serbes du Kosovo qui tentent de briser le cercle vicieux de la haine ethnique et souhaitent contribuer au bien-être actuel du Kosovo. Ma délégation l'avait déjà dit. Ces Serbes du Kosovo font preuve d'une vision morale et politique louable et méritent de recevoir notre appui sans faille.

Toutefois, si je peux me permettre de suivre l'exemple de la délégation russe et de faire moi-même une observation au sujet des autorités de Belgrade, je remettrais en question la véracité de l'affirmation faite par l'Ambassadeur Lavrov, selon lequel la République fédérale de Yougoslavie n'a pas refusé d'apporter sa coopération concernant la question des détenus et des disparus. Belgrade s'est simplement abstenu de réagir et n'a rien fait depuis plus d'un an. En réalité, les détenus ne comptent pas sur une coopération quelconque, mais ils doivent simplement être libérés ou traduits en justice.

Cela dit, je tiens à souligner que ma délégation s'inquiète de voir certains événements survenir au Kosovo. J'évoque bien sûr la récente recrudescence de ce que le rapport qualifie de « violence localisée, commise surtout contre les Serbes du Kosovo ». Nos préoccupations s'aggravent lorsque nous constatons que cette violence semble avoir été orchestrée. Les Pays-Bas condamnent toute violence et appuient les efforts qu'accomplissent la MINUK, la KFOR et la Police internationale des Nations Unies pour y mettre fin. Nous condamnons aussi vigoureusement tous les actes de violence commis contre le personnel de la KFOR et de la MINUK, ainsi que le nombre croissant d'incidents lors desquels des organisations non gouvernementales présentes au Kosovo ont été victimes de vols.

Le rapport du Secrétaire général souligne à juste titre la décision courageuse prise par le Conseil national des Serbes de Gracanica en vue de participer aux travaux de la Structure administrative intérimaire mixte. Cette décision a été prise il y a quelques mois et la représentation serbe se limitait à la présence d'observateurs. Entre-temps, à notre grand regret, on est revenu à cette décision, bien que cela a été suscité par des préoccupations liées à la situation en matière de sécurité, qui doivent bien sûr être apaisées, les Pays-Bas demandent au Conseil national des Serbes de Gracanica de reconsidérer cette position et de réintégrer la Structure administrative intérimaire mixte, mais cette fois à titre de participant et non d'observateur. Dans ce cas, comme en ce qui concerne la question de l'enregistrement et de la participation au processus électoral, nous sommes convaincus que les Serbes ont tout intérêt à prendre une part active aux structures intérimaires. Il nous semble que la communauté internationale pourrait encourager les Serbes à participer de nouveau aux structures intérimaires en favorisant le retour des réfugiés serbes, en améliorant les conditions de vie dans les enclaves habitées par des Serbes modérés et en incorporant dans les règles intérimaires d'autonomie locale des garanties claires pour les droits des Serbes et d'autres minorités.

Les Pays-Bas se réjouissent de ce que le Représentant spécial du Secrétaire général ait décidé la fermeture temporaire du journal albanais *Dita* pour incitation à la haine et à la violence. Nous félicitons le Représentant spécial du Secrétaire général pour son action ferme à ce sujet.

Les Pays-Bas ne sont pas favorables à une révision de la résolution 1244 (1999) ni à un prolongement officiel du mandat de la KFOR. De l'avis des Pays-Bas, la pleine mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) doit être poursuivie, à la lumière des principes propres à une société multiethnique et du respect des droits de l'homme pour tous les groupes ethniques. À l'heure actuelle, la communauté internationale doit mettre l'accent sur la reconstruction, le succès des élections municipales et la mise en oeuvre du cadre prévu pour l'administration locale. La question du statut final du Kosovo devrait être débattue à un stade ultérieur.

Enfin, les Pays-Bas préconisent la nomination d'un envoyé spécial chargé de la question des personnes disparues, des détenus et des prisonniers. J'aimerais savoir à quel moment pourrait survenir cette nomination. Quoi qu'il en soit, les Pays-Bas aimeraient que l'envoyé spécial collabore étroitement avec le Comité international de la Croix-Rouge et consacre son attention à la question des personnes disparues et des

prisonniers provenant de tous les secteurs de la population.

Mlle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : J'aimerais d'abord exprimer la reconnaissance de la délégation jamaïcaine envers le Secrétaire général pour son rapport contenu dans le document S/2000/538 et envers le Représentant spécial, M. Bernard Kouchner, pour son examen détaillé du travail accompli par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies (MINUK) depuis un an.

Dans son examen, M. Kouchner a souligné l'ampleur de la tâche essentielle que la communauté internationale a confiée à la MINUK ainsi que le rôle crucial incombant à la Mission dans la promotion de la paix, de la réconciliation et de la stabilité, dans la mise sur pied de structures viables et démocratiques et dans l'établissement d'un cadre de développement durable au Kosovo. Ma délégation tient à rendre hommage à M. Kouchner, aux hommes et aux femmes de la MINUK et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales présentes au Kosovo pour le dévouement et l'abnégation avec lesquels ils se sont acquittés de leur tâche difficile et complexe consistant à mettre en oeuvre la résolution 1244 (1999).

Personne ne peut douter que d'énormes progrès ont été accomplis depuis un an, si on observe que la MINUK est passée de la phase urgente de son intervention à la phase de redressement et de reconstruction et qu'elle s'efforce d'aider la population du Kosovo à reprendre une vie normale. Nous avons pu constater le retour d'un grand nombre de réfugiés, la mise sur pied de structures administratives mixtes, les efforts tendant à conférer aux autorités locales une responsabilité accrue dans l'administration du Kosovo, de même que la revitalisation de l'économie.

Comme le signale le rapport, cependant, la compréhension et la tolérance demeurent rares au Kosovo et la réconciliation n'est clairement pas encore une réalité. Nous souscrivons donc à l'avis exprimé dans le rapport selon lequel les dirigeants et la population doivent s'engager dans une démarche personnelle et concertée afin de mettre un terme à la violence, à l'intimidation et au harcèlement.

Les observations énoncées dans le rapport du Secrétaire général sont particulièrement pertinentes. J'évoquerai maintenant certaines questions qui préoccupent davantage ma délégation. Premièrement, il est troublant de noter le passage du paragraphe 133 du rapport où il est dit que non seulement la situation en matière de sécurité s'est détériorée depuis quelques semaines, mais aussi que la recrudescence des attaques brutales contre les Serbes du Kosovo dans plusieurs régions semble faire partie d'une campagne orchestrée. Il en est résulté la suspension du Conseil national des Serbes au sein de la Structure administrative intérimaire mixte. Nous les encourageons à reprendre leur participation au sein du Conseil administratif intérimaire. La condamnation de la violence prononcée par la communauté albanaise et les excuses collectives offertes en avril par la communauté serbe de Ahorovac constituent autant d'événements positifs sur lesquels les deux communautés pourraient faire fond.

Deuxièmement, les mesures qu'a prises la MINUK pour instaurer l'état de droit au Kosovo doivent être mises en relief. Si la situation en matière de sécurité demeure fragile, il faut ajouter que la criminalité a connu une baisse considérable. La nécessité de disposer d'un système pénal et judiciaire efficace est maintenant prise en compte. Nous appuyons la nomination de procureurs et de juges internationaux pour susciter la confiance publique envers le système judiciaire, mais, à long terme, cela repose sur la présence d'un réseau professionnel de responsables locaux bien formés.

Troisièmement, le règlement de la question des personnes disparues est un des facteurs primordiaux du processus de réconciliation et de l'instauration de la stabilité. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, cette question préoccupe tous les groupes ethniques et doit être réglée de toute urgence et sous tous ses aspects. Nous appuyons donc la nomination en temps opportun d'un envoyé spécial chargé de la question des personnes disparues et des détenus.

Les activités d'enregistrement des faits d'état civil et d'inscription électorale sont importantes en raison de la tenue prochaine d'élections municipales. Nous estimons qu'il est nécessaire de créer les conditions propices à la participation de tous les groupes afin de promouvoir un sentiment d'appartenance et de participation au processus démocratique.

Selon le rapport, les violations des droits de l'homme se poursuivent, notamment la violence contre les femmes et la traite des personnes. Nous demandons à la MINUK et à ses partenaires d'examiner cette question de toute urgence.

Alors que la situation économique en général s'est améliorée au Kosovo, la relance économique en tant que moyen d'établir la confiance et la réconciliation entre les peuples du Kosovo est un autre grand défi. Il est nécessaire d'attirer une aide importante et des investissements massifs pour que le taux élevé de chômage diminue. Ayant participé à la mission du Conseil de sécurité à la fin du mois d'avril, je voudrais donc remercier M. Kouchner et le personnel de la MINUK pour tout ce qu'ils ont fait pour que notre mission soit couronnée de succès. Nous avons eu la possibilité non seulement de rencontrer les fonctionnaires des quatre piliers de la MINUK mais aussi de nous entretenir avec les représentants de toutes les communautés ethniques, d'entendre leurs préoccupations et de mieux comprendre les attentes de la population du Kosovo quant à son avenir. Nous savons que cela a contribué à une meilleure compréhension au sein du Conseil de sécurité du travail de la MINUK. Nous partageons donc l'avis de M. Kouchner lorsqu'il indique dans le rapport que :

> « Il faut que la démocratie s'enracine au Kosovo. Cependant, compte tenu de l'histoire troublée du pays, institutionnaliser le partage des responsabilités administratives et politiques entre les communautés ethniques concernées ne sera ni rapide ni aisé. » (*S/2000/538*, par. 132)

Nous avons pris note de son appel pour l'élaboration d'un contrat avec le peuple du Kosovo et nous attendons d'en savoir davantage sur cette question dans des exposés ultérieurs.

Pour terminer, nous souhaitons de nouveau rendre hommage aux hommes et aux femmes de la MINUK et de la KFOR ainsi qu'aux autres organisations au Kosovo et exprimer tout notre appui à leurs activités.

M. Yel'chenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais souhaiter très chaleureusement la bienvenue à M. Kouchner et le remercier de son exposé très riche en informations.

Une année s'est presque écoulée depuis l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1244 (1999), par laquelle il a décidé d'établir des présences internationales civile et de sécurité au Kosovo pour une première période de 12 mois afin d'amener la paix et la stabilité, la démocratie et la prospérité dans la province ainsi que dans toute la région. Bien que cette résolution n'ait pas réglé de manière définitive le problème du Kosovo, elle a jeté les bases d'un processus de transition pour trouver cette solution en lançant une opération de paix sans précédent dans l'histoire de l'ONU.

Pendant la période considérée, la MINUK et la KFOR ont beaucoup fait pour s'acquitter de leurs mandats. Comme il est indiqué au paragraphe 3 du rapport du Secrétaire général (S/2000/538) « le Kosovo est à l'heure actuelle en bien meilleur état que celui où la communauté internationale l'a trouvé il y a à peine 12 mois ». En tant que membre de la mission du Conseil de sécurité qui s'est rendu récemment au Kosovo, j'ai eu largement l'occasion de constater les progrès importants accomplis par la KFOR et la MINUK pour ramener la normalité dans la vie de la province. Aussi, comme nous l'avons déjà dit, le courage, le dévouement et les efforts du personnel de la KFOR et la MINUK doivent être pleinement appréciés.

De même, tout en reconnaissant les progrès indéniables réalisés par la KFOR et la MINUK pour faire face aux problèmes du Kosovo, nous devons admettre ouvertement un certain nombre de contretemps dans ces efforts pour éviter les scénarios futurs les plus sombres dans la province et dans les Balkans, et pour assurer la pleine application de la résolution 1244 (1999). C'est pourquoi je pense qu'il ne faut pas nous engager aujourd'hui dans un autre échange de déclarations politiques pour interpréter de diverses manières l'état des choses au Kosovo, qui, je le reconnais, continue de préoccuper énormément mon pays aussi.

Pour pouvoir fournir des directives claires à la MINUK, pour définir une stratégie à moyen et à long terme pour celle-ci, je crois que nous devons nous concentrer sur les mesures pratiques qui contribueraient à l'amélioration réelle de la situation sur le terrain, envisagée dans une perspective temporelle. À cette fin, il est essentiel de répondre à certaines questions cruciales. Plus précisément : Sommes-nous satisfaits des résultats de la présence depuis un an de la MINUK et de la KFOR au Kosovo? Que peut-on faire dans l'immédiat pour améliorer la situation? Et quel est l'objectif ultime de l'application de la résolution 1244 (1999)?

À notre avis, la situation actuelle au Kosovo doit être examinée au premier chef sous l'angle de l'accomplissement des principales responsabilités des présences internationales civile et de sécurité, à savoir promouvoir une atmosphère de sécurité, créer un climat d'ordre public, permettre à tous les réfugiés et person-

nes déplacées de revenir librement chez elles et protéger leurs droits individuels.

À cet égard, nous estimons que les progrès considérables réalisés pour ce qui est de l'établissement de structures administratives intérimaires mixtes, l'apport d'une aide humanitaire, la promotion du développement du secteur économique, la démocratisation et les préparatifs entrepris pour l'inscription et les élections municipales, semblent bien moins impressionnants compte tenu du climat de sécurité précaire qui règne actuellement dans la province.

L'atmosphère dominante de violences et de crimes liés au caractère ethnique, d'intimidations quotidiennes, d'assauts, de menaces contre les non-Albanais, et notamment les Serbes, et en particulier les Serbes du Kosovo, met en danger tous les efforts de la communauté internationale qu'il s'agisse de la participation des communautés minoritaires dans les structures municipales ou de la participation à l'enregistrement civil et au processus d'élections municipales ou d'établissement du système judiciaire et de l'état de droit. Sans aucun doute, une sécurité appropriée des minorités nationales et une protection efficace à long terme de leurs droits fondamentaux sont des conditions préalables à tout progrès dans le processus à long terme pour le règlement du problème du Kosovo.

Dans ce contexte, nous avons été profondément préoccupés par la récente flambée de violence contre les Serbes du Kosovo le mois dernier. Le plus inquiétant est l'évaluation faite par le Secrétaire général, au paragraphe 21 de son rapport, (S/2000/538) que ces attaques « semblent orchestrées et avoir eu un effet de sape sur la confiance des Serbes du Kosovo ». La preuve flagrante de cette évaluation est la décision du Conseil national des Serbes de Gracanica de s'absenter pour une semaine des réunions du Conseil administratif intérimaire (CAI) et du Conseil transitoire du Kosovo (CTK) ainsi que d'envoyer une délégation au Conseil de sécurité pour demander des garanties appropriées supplémentaires pour assurer la sécurité et les droits de l'homme des Serbes du Kosovo. Nous pensons que le Conseil devrait entendre cet appel désespéré et y répondre de manière appropriée car il émane de certains des représentants les plus coopératifs des Serbes du Kosovo.

À cet égard, nous nous félicitons de toutes les mesures prises jusqu'à présent par la KFOR et la police de la MINUK afin de renforcer la sécurité à long terme des communautés minoritaires, nous les invitons à utiliser leur large mandat pour mettre fin à la vague actuelle de terreur contre les minorités nationales. Une stratégie similaire de stabilisation, telle que celle utilisée à Mitrovica avec la création d'une « zone de confiance », devrait être généralisée et utilisée partout dans la province, en particulier dans les petites zones enclavées serbes. Il est nécessaire d'empêcher une possible division ethnique de la province le long du fleuve Ibar. À cet égard, nous sommes profondément convaincus que les activités de la KFOR et de la MINUK doivent être effectuées de manière absolument impartiale. Dans le même temps, assurer la sûreté et la sécurité du personnel civil et militaire international doit rester une priorité pour les dirigeants de la KFOR et de la MINUK, ainsi que pour la population du Kosovo.

Dans ce contexte, nous considérons comme positives les récentes mesures prises par M. Kouchner pour mettre fin à la pratique des médias d'identifier publiquement et d'accuser les résidents serbes de crimes de guerre, ainsi que la récente réglementation sur la nomination et la révocation des juges et des procureurs internationaux dans toute la province.

Compte tenu de l'urgente nécessité de renforcer la situation de sécurité dans la province, mon gouvernement a l'intention d'envoyer au Kosovo une unité de police spécialisée de 115 hommes dès le mois prochain. Je voudrais également confirmer les préparatifs pour le déploiement en juillet du bataillon mixte polonais et ukrainien de soldats de maintien de la paix prévus pour l'opération de la KFOR.

Afin d'appliquer la résolution 1244 (1999), il est crucial, selon nous, d'assurer le retour dans la sécurité au Kosovo des 200 000 non-Albanais qui sont encore en Serbie, au Monténégro et dans les pays voisins. Nous espérons que le Comité mixte pour les rapatriés récemment créé jouera un rôle constructif en la matière. Il est également évident que le fait que les Serbes du Kosovo s'abstiennent de participer aux opérations d'inscription et aux élections municipales pourrait entraîner beaucoup de questions inutiles quant à leurs résultats et remettre en cause la crédibilité de l'ONU.

J'aimerais maintenant, Monsieur le Président, revenir si vous me le permettez à une autre question essentielle du problème du Kosovo en ce qui concerne la stratégie à moyen et à long terme de la KFOR et de la MINUK; à savoir la définition claire de l'autonomie

et d'une auto-administration substantielles au Kosovo aux termes de la résolution 1244 (1999). Cette question a d'ailleurs été soulevée de nombreuses fois par M. Kouchner.

À notre avis, tant que le Conseil de sécurité refuse de régler cette question fondamentale ou l'enveloppe dans de grands discours rhétoriques, il y a toujours un risque que les efforts de la MINUK et de la KFOR aillent à l'encontre des buts recherchés. Si nous n'examinons pas cette question directement, nous garderons la MINUK et la KFOR dans l'ombre, faisant d'elles une sorte de brigade de pompiers luttant contre un incendie de forêt pendant une sécheresse. En outre, nous créerons des illusions sans fondement, aussi bien au sein de la population locale du Kosovo que parmi les autorités de la République fédérale de Yougoslavie. Avons-nous besoin de cette ambiguïté?

Quant à mon pays, sa seule interprétation des dispositions pertinentes de la résolution 1244 (1999) et de ses annexes est que la population du Kosovo peut jouir d'une autonomie substantielle au sein de la République fédérale de Yougoslavie, dont la souveraineté et l'intégrité territoriale devraient être pleinement respectées. Nous sommes convaincus que toutes les actions futures de la MINUK et de la KFOR devraient être entreprises en conformité avec ces principes et partir des positions communes des membres du Conseil de sécurité.

À cet égard, nous préférons que la question de l'autonomie substantielle du Kosovo soit examinée et réglée le plus rapidement possible dans le cadre du Conseil, qui ne doit jamais jouer le rôle d'un observateur impliqué. C'est le Conseil de sécurité qui a la responsabilité principale de l'avenir du Kosovo.

Un autre aspect de la résolution 1244 (1999) qui doit être réglé est la promotion d'un processus politique visant à déterminer le statut futur du Kosovo. Aussi irréaliste que cela puisse paraître actuellement, nous ne pouvons écarter la possibilité de parvenir à un accord sur le statut définitif du Kosovo entre les autorités de la République fédérale de Yougoslavie et les Albanais du Kosovo, grâce à des pourparlers directs ou indirects sous des auspices internationaux.

À notre avis, c'est le seul moyen de régler la question de manière civilisée. D'autres scénarios pourraient nuire au climat de paix précaire dans toute la région, et au rôle du Conseil de sécurité lui-même.

Enfin, nous devons admettre que durant l'année écoulée, la présence la MINUK et de la KFOR au Kosovo est demeurée cruciale et elle doit se poursuivre. Tout en reconnaissant qu'il n'est pas nécessaire aujourd'hui d'adopter une nouvelle résolution sur le Kosovo, nous soulignons l'importance d'appliquer intégralement la résolution 1244 (1999), ayant convenu de certains aspects, aux niveaux conceptuel et pratique, des stratégies de l'ONU au Kosovo.

Pour terminer, je tiens à souhaiter plein succès à M. Kouchner et à son équipe compétente et au personnel de la MINUK et de la KFOR dans l'exécution de leurs tâches extrêmement difficiles pour assumer notre responsabilité commune qui est d'établir une paix multiethnique durable, la stabilité et le droit civil au Kosovo.

M. Duval (Canada) : Monsieur le Président, nous souhaitons d'abord vous remercier d'avoir organisé cette séance publique du Conseil dans un esprit de transparence. Nous voulons aussi remercier le Représentant spécial du Secrétaire général de son rapport intérimaire et saluer la présence du Secrétaire général à cette importante réunion, et saluer leur détermination à tous les deux à mettre en œuvre la résolution 1244 (1999).

Il y a un an, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1244 (1999), qui crée le cadre dans lequel la communauté internationale s'engage à travailler au rétablissement d'une paix durable au Kosovo. La résolution 1244 (1999) reste le fondement de notre action au Kosovo, et nous réaffirmons notre engagement ferme à la mettre en œuvre pleinement.

Pendant la première phase de la mission, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Force au Kosovo (KFOR) ont fait des progrès importants dans le rétablissement d'une vie normale au Kosovo. Leur personnel travaille dans des conditions difficiles, souvent au péril de leur vie, l'Ambassadeur Lavrov nous l'a rappelé ce matin. Et nous devons les féliciter et leur exprimer notre gratitude pour leurs efforts et leurs engagements, et les assurer de notre appui.

S'agissant de cet appui, nous nous félicitons de la décision du Secrétariat d'autoriser la MINUK à recruter directement les experts civils dont elle a besoin, et nous nous félicitons aussi d'avoir déjà reçu une liste descriptive des postes et des tâches. Depuis bientôt 10 mois nous réclamons un déploiement rapide du person-

nel civil et nous avons été frustrés dans nos attentes par des tracasseries administratives entre le Secrétariat à New York et la MINUK à Pristina. Cette décision nous paraît être une sage décision, et, nous n'en doutons pas, elle permettra un processus de recrutement plus efficace et rapide.

Nous avons pu le constater en avril lors de notre visite au Kosovo avec la mission du Conseil de sécurité, M. Kouchner mérite notre respect et notre admiration pour la façon dont il assume les responsabilités très lourdes de son mandat. Nous souhaitons particulièrement l'encourager à persister dans ses patients efforts pour maintenir une relation de confiance et de coopération avec toutes les communautés ethniques au Kosovo. Ce travail nous paraît essentiel.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Malgré ces efforts, nous reconnaissons tous que les conditions ne sont pas encore entièrement réunies pour que tous les membres de la communauté kosovar puissent vivre dans la paix et la sécurité. Nous condamnons en particulier la recrudescence récente de la violence dirigée contre des Serbes à l'approche du premier anniversaire de l'adoption de la résolution 1244 (1999).

La KFOR a réorienté ses forces pour se concentrer sur des foyers de tension potentiels. Les efforts proactifs visibles faits par la MINUK et la KFOR doivent se poursuivre pour lutter contre la culture de revanche et pour protéger tous les habitants du Kosovo, et pour que toutes les parties coupables soient traduites en justice. La Mission a besoin du plein appui du Conseil et de la communauté internationale pour progressivement et fermement stabiliser la situation et améliorer la sécurité humaine au Kosovo.

Au sein de la communauté, tous nos dirigeants doivent assumer la responsabilité d'encourager la tolérance et le respect. La MINUK doit adopter une attitude très ferme à l'égard de ceux qui ne le font pas.

La MINUK doit également se concentrer sur les obstacles à la réconciliation, notamment la question cruciale des personnes disparues et des détenus. Cette question nécessite une attention et une volonté politique accrues, y compris un appui aux enquêtes sur les crimes de guerre et l'examen de la nomination d'un envoyé spécial pour les détenus et les personnes disparues.

Nous avons été heureux d'entendre l'Ambassadeur Lavrov parler de l'importance du droit international humanitaire. Nous convenons qu'il importe de respecter la Convention de Genève dans toutes les situations de conflit armé.

Par ailleurs, le meurtre ignoble de Petar Topoljski de la MINUK, perpétré récemment, nous rappelle qu'il faut réglementer strictement les opérations des médias. La liberté de la presse est un principe important, mais elle ne doit pas aller jusqu'à la protection du journalisme irresponsable, qui expose les gens au risque grave d'être la cible de la violence des groupes d'autodéfense.

Nous constatons avec satisfaction que la MINUK s'emploie maintenant à faire en sorte que les médias s'abstiennent de publier des détails susceptibles d'encourager la haine et la tolérance de la violence. Nous demandons que l'on observe de près ce que font les médias à l'approche des élections afin de maintenir le droit civil et protéger les droits de l'homme.

La liberté de la presse va de pair avec le professionnalisme et la responsabilité. Nous espérons que le Conseil national serbe reprendra sa place au sein des premiers conseils administratif et consultatif du Kosovo. Nous partageons des objectifs importants avec la communauté serbe, et nous devons trouver les moyens de travailler ensemble.

À cet égard, nous saluons chaleureusement la présence du représentant serbe ici, aujourd'hui, et nous demandons à la communauté serbe de participer au processus législatif civil.

Le Kosovo doit faire une place aux peuples de toutes les ethnies. Les principes qui sous-tendent l'avenir du Kosovo doivent inclure le plein respect des droits des Serbes et d'autres communautés nationales ainsi qu'un système pour assurer l'exercice de ces droits. Il sera important de préserver et de promouvoir l'identité culturelle, linguistique et religieuse des communautés du Kosovo. Ceux qui ont quitté la communauté, pour des préoccupations de sécurité physique ou économique, doivent avoir la possibilité de retourner en toute sécurité, et de manière organisée et durable, et doivent être encouragés à le faire.

Toutes les communautés doivent être représentées de manière équitable à tous les niveaux de l'administration publique. Maintenant que les préparatifs des élections municipales sont en cours, nous en-

courageons la MINUK à envisager la seconde phase de son mandat, la création d'une institution autonome provisoire. Pour cela, il faudra établir un Kosovo stable et prospère qui respecte les principes de la démocratie, les droits de l'homme et la primauté du droit.

Pour terminer, nous réaffirmons que la République fédérale de Yougoslavie devra jouer un rôle dans un règlement final.

Le Gouvernement de Belgrade a un rôle important à jouer, par exemple pour faire en sorte que les personnes déplacées qui habitent en Serbie puissent s'inscrire sur les listes électorales. Cependant, le degré de coopération du régime actuel, compte tenu des déclarations récentes de représentants du Gouvernement qui demandent le retrait de la MINUK, révèle un manque de bonne volonté troublant. Un gouvernement démocratique futur à Belgrade devra tendre la main aux Kosovars modérés afin de trouver une façon de vivre de nouveau ensemble. En attendant, le refus de Belgrade de coopérer de bonne foi demeure un obstacle important pour la mise en oeuvre intégrale de la résolution 1244 (1999).

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation d'avoir organisé cette séance publique sur le Kosovo. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général de son rapport complet. Je tiens à dire que ma délégation a beaucoup apprécié l'exposé du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bernard Kouchner. Sa direction éminente recueille notre appui, et il peut compter sur le soutien de notre pays jusqu'à ce qu'il ait accompli sa tâche.

Nous notons avec appréciation que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a commencé à consolider l'administration centrale et municipale dans toute la province, grâce à un regain de vie politique qui témoigne de la diversité de la population du Kosovo. Ma délégation note également les progrès accomplis dans l'établissement des 20 départements de la Structure administrative intérimaire mixte et d'autres organismes municipaux. Toutefois, nous tenons à souligner la participation limitée des communautés minoritaires dans l'entreprise politique. Nous partageons également l'avis exprimé par le Représentant spécial, et par le Secrétaire général dans son rapport, selon lequel l'intimidation croissante et les graves actes de violence de la part de la majorité albanaise visant à pousser les communautés minoritaires à quitter le Kosovo sont totalement inacceptables. Les auteurs de tels actes de violence et d'intimidation doivent être traduits en justice. Pour cela, la Force de paix du Kosovo (KFOR) et la MINUK ont besoin de l'appui sans réserve de la communauté internationale.

Tous les Kosovars devraient avoir l'occasion de participer aux activités sociales, économiques et politiques sans être victimes d'intimidation. À cet égard, nous demandons instamment aux Serbes et aux autres minorités de participer aux élections municipales qui auront lieu prochainement, et nous incitons également les autorités de Belgrade à soutenir les élections au Kosovo.

Le retour dans leurs foyers, dans la dignité, des réfugiés et des personnes déplacées ainsi que la question des détenus et des personnes disparues sont d'une importance capitale aux yeux de ma délégation.

Nous sommes conscients que la situation au Kosovo est très complexe et que les miracles sont rares dans la réalité; par conséquent, on ne peut s'attendre à ce que la MINUK en accomplisse, au-delà de sa capacité d'agir dans cette province. Nous saluons donc l'approche à volets multiples de la MINUK et de la KFOR non seulement pour apporter une stabilité administrative au Kosovo mais également pour créer un environnement favorisant la promotion de la coexistence pacifique, de la tolérance et du développement économique, lequel, par sa nature, est tributaire d'une planification à long terme. À cet égard, l'application intégrale de la résolution 1244 (1999) est essentielle.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Dans cette même salle, il y a un an, le Conseil de sécurité adoptait la résolution 1244 (1999). Le Kosovo était alors dévasté mais des centaines de milliers de réfugiés et de déplacés percevaient enfin un espoir de rentrer dans leurs foyers. Leurs maisons étaient détruites. Les infrastructures, mal entretenues, laissées à l'abandon par le pouvoir central depuis plusieurs années, étaient hors d'usage. Surtout, les haines, nourries par les atrocités récentes, ne demandaient qu'à resurgir. C'est ce territoire, c'est cette société, marqués par la violence et les destructions que les Nations Unies, il y a un an, ont reçu la lourde tâche d'administrer. C'est cette situation initiale qu'il convient de garder à l'esprit pour apprécier tout le travail accompli depuis par le Représentant spécial, M. Bernard Kouchner.

Aujourd'hui, les réfugiés et les déplacés sont rentrés pour la plupart. La vie a repris son cours. Mais il ne faut jamais oublier que les choses les plus simples de la vie quotidienne sont, chaque fois, des victoires arrachées par la MINUK sur le passé.

Bien sûr des problèmes demeurent. J'ai fait part au début de cette séance des difficultés rapportées par la délégation de Serbes du Kosovo que j'ai rencontrée hier. Les violences qui ont visé ces derniers jours des membres de cette communauté, dont des enfants comme l'a rappelé M. Bernard Kouchner, sont totalement inacceptables. Les responsables kosovars doivent prendre leurs responsabilités et mettre tout en oeuvre pour empêcher que de tels actes ne se reproduisent. Je salue dans cet esprit les déclarations qui ont été faites aujourd'hui par M. Rugova et M. Thaci. Il faut en effet empêcher que la violence et la terreur l'emportent. Il faut refuser de donner le champ libre aux extrémistes dont les objectifs sont opposés à ceux du Conseil de sécurité.

Grâce aux efforts inépuisables de M. Kouchner et de toute son équipe, des structures de coadministration ont été mises en place. Grâce à ses efforts, des responsables serbes avaient accepté de participer comme observateurs aux séances du Conseil administratif intérimaire et du Conseil de transition du Kosovo. Cette politique commençait à porter ses fruits. Le 10 mai, le Conseil de transition avait ainsi adopté une déclaration politique très importante, au regard des haines passées, sur la tolérance. Tout doit être mis en oeuvre pour rétablir ce dialogue. À cette fin, nous soutenons les efforts de la MINUK et de la KFOR pour améliorer la sécurité de toutes les communautés et nous souhaitons que la coopération entre tous les Kosovars et les organisations internationales reprenne au plus tôt.

Il faut poursuivre les efforts menés pour garantir la protection effective des minorités. Il faut apporter des solutions concrètes pour permettre aux membres des minorités d'avoir accès aux services publics, aux soins médicaux, pour leur permettre de développer une activité économique au niveau local, pour leur permettre de recevoir la formation professionnelle dont ils ont besoin pour prendre leur place dans l'économie et dans la société du Kosovo. Beaucoup a déjà été fait par M. Kouchner et ses équipes, notamment dans le cadre de l'agenda pour la coexistence. Il doit, pour cela aussi, recevoir notre gratitude et notre entier soutien.

Après un an d'existence, la MINUK ne doit pas être jugée uniquement sur les violences qui continuent de s'exercer contre les minorités. La réconciliation ne se décrète pas. Il faudra encore plusieurs années pour qu'une existence en bonne entente des communautés du Kosovo soit envisageable.

Une réconciliation durable exige également que la question des prisonniers et des personnes disparues reçoive une réponse appropriée. Après bien d'autres orateurs, nous approuvons l'idée de nommer un envoyé spécial pour cette question. Une coordination avec le Comité international de la Croix-Rouge sera bien sûr nécessaire. Et il va de soi que le mandat de cet envoyé spécial devra concerner les disparus et les détenus de toutes les communautés.

La MINUK a pour mission de créer les conditions, matérielles, administratives, politiques pour que cet avenir de coexistence soit possible. Là aussi, beaucoup a déjà été fait par la Mission dirigée par M. Kouchner ainsi que par la KFOR, dont l'Eurocorps, et c'est une nouveauté importante, forme aujourd'hui le noyau de l'état-major et assure le commandement.

Les orateurs qui m'ont précédé ont, pour la plupart, souligné tout ce que la MINUK a accompli en un an. Je me bornerai donc à insister sur le fait que tous ces projets menés à bien par la Mission et le Représentant spécial, malgré les difficultés, ont créé des fondements durables pour l'avenir du Kosovo : les services essentiels, l'eau, l'électricité, le chauffage ont été restaurés. Les maisons ont été reconstruites. Les combattants de l'ex-Armée de libération du Kosovo ont été démilitarisés et réintégrés dans une structure civile. Les différentes composantes de la société kosovar ont été associées dans les structures de la coadministration. Néanmoins, des chantiers importants restent ouverts. Comment pourrait-il en être autrement après seulement un an?

Les élections locales d'abord. Il est essentiel d'être très précis et très rigoureux pour la préparation du scrutin et les conditions de sa tenue. Il est également essentiel d'encourager la participation des Kosovars serbes. En empêchant les Serbes du Kosovo de prendre part au processus d'enregistrement et donc aux élections, M. Milosevic les prive de la possibilité de prendre en main leur avenir au Kosovo et il démontre ainsi qu'il n'est pas le défenseur de leurs intérêts.

La création d'un véritable État de droit ensuite vient ensuite. Il faut mettre en place tous les maillons

nécessaires. Des forces de police mais aussi des juges et des prisons, pour lutter contre la culture de l'impunité.

Enfin, les discussions à mener, dans un cadre approprié et au moment le plus opportun, sur le contenu de l'autonomie, comme plusieurs orateurs l'ont souligné avant moi.

Ce premier anniversaire de l'adoption de la résolution 1244 (1999) est une date importante certes mais qui ne doit pas nous conduire à oublier que la mission confiée à la MINUK nécessite du temps. Du temps mais aussi des moyens. Moyens financiers et moyens en personnel. Cette séance du Conseil aura permis de sensibiliser les États présents à l'importance de fournir à la MINUK les moyens dont elle a toujours besoin. Je m'associe sur le plan du recrutement à ce que notre collègue, M. Duval, vient de dire. C'est un progrès important qui a ainsi été accompli. Notre séance aura également permis de renouveler à M. Kouchner et à l'ensemble du personnel de la mission sur place, notre entier soutien à l'accomplissement de leur tâche difficile.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité et je donne la parole au Représentant spécial du Secrétaire général pour lui permettre de répondre aux questions qui ont été soulevées.

M. Kouchner : Je ne répondrai pas à toutes les questions très importantes et très pertinentes car le temps nous manque et j'espère revoir bientôt les membres du Conseil dans les mêmes circonstances avec un peu plus de progrès accomplis et un peu plus de détermination à lutter contre ce que tous ont souligné, c'est-à-dire la violence, l'impunité, la protection des minorités. Merci pour tout ce qui a été dit concernant les équipes de la MINUK et les équipes d'ailleurs, de tous ceux qui sont associés à cette tâche jugée impossible il fut un temps, et que maintenant certains critiquent comme si elle était possible.

Nous faisons toujours des progrès. Économiquement, nous avons fait des progrès, politiquement nous avons fait beaucoup de progrès, humainement nous n'en avons pas fait assez. Mais, le changement des comportements humains n'est pas exactement, très directement et à 100 % du ressort d'un représentant spécial ni même d'un Conseil de sécurité ni même de toutes les nations réunies. Il nous faudra – merci de l'avoir tous souligné – du temps et de l'obstination. Ne nous abandonnez pas sous prétexte qu'après tout il n'y a pas eu de crise majeure. C'est parce qu'il n'y a pas eu de crise majeure qu'il faut continuer à nous soutenir.

Un dernier mot à propos de ce que mon ami Richard Holbrooke a dit: si les représentants du Conseil national des Serbes du Kosovo sont là, ce n'est pas parce que nous sommes partiaux. C'est parce qu'ils présentaient et continuent de présenter des revendications légitimes. Je suis heureux qu'ils aient participé à cette séance. Je les appelle à continuer à travailler avec nous comme tous les membres du Conseil l'ont fait. Leur présence ici, et celle de Mgr Artemije en particulier, est pour moi un gage très évident, très déterminant de leur volonté de continuer à participer au travail commun. En n'y participant pas, ils seraient définitivement du côté de ceux qui ne veulent plus la paix, qui en permanence essaient au contraire de miner la tâche que la communauté internationale entreprend au Kosovo. Je n'en crois pas un mot.

Voilà pourquoi, je remercie le Conseil de les avoir accueillis mais je propose, si le Conseil est d'accord, si les circonstances le permettent, d'amener ici, et d'être avec eux, montrant un aspect positif et résolument optimistes de notre mission au Kosovo, les représentants du Conseil administratif intérimaire, de la structure temporaire dans un avenir proche.

Et je n'ose pas dire au Conseil, mais je dis à tous ceux qui, là-bas, travaillent en son nom, bon anniversaire, mais qu'il n'y en ait pas trop.

Le Président : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général de son intervention. Je remercie aussi tous ceux qui nous ont accompagnés jusqu'au bout dans cette longue séance qui, par sa durée mais aussi par la qualité de toutes les interventions faites, a souligné je crois l'attention avec laquelle notre Conseil suit jour après jour, mois après mois, les progrès difficiles mais néanmoins impressionnants accomplis par le Kosovo sur le chemin de la reconstruction et de la réconciliation.

Je voudrais en notre nom à tous exprimer notre gratitude au Représentant spécial et à travers lui à toutes les équipes qui l'entourent sur place.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil demeure saisi de la question.

La séance est levée à 14 h 10.